



# G. REPRÉSENTATION, VISIBILITÉ ET ART DANS LA VILLE

## PARITÉ – CRÉATION ARTISTIQUE – VISIBILITÉ

### LES FICHES-ACTIONS

- |                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| 1. LES NOMS DES RUES                 | P. 136 |
| 2. LE MATRIMOINE                     | P. 138 |
| 3. PARIS SANS PUB SEXISTES           | P. 140 |
| 4. LES MÉDIAS ENGAGÉS POUR LA PARITÉ | P. 142 |
| 5. COMMUNICATION ÉGALITAIRE          | P. 144 |
| 6. FRESQUES ET ART URBAIN            | P. 146 |
| 7. CITÉ AUDACIEUSE                   | P. 148 |

# G. REPRÉSENTATION SYMBOLIQUE ET ART DANS LA VILLE

*Les noms de rues et autres hommages dans l'espace public parisien tissent notre mémoire collective et participent à la transmissions de nos valeurs, tout particulièrement celles d'une ville féministe et inclusive. Ainsi nos choix d'hommage doivent permettre aux Parisien.nes de se reconnaître, et constituer, notamment pour les plus jeunes, des signes d'encouragement et d'exemple des possibles en valorisant l'œuvre et les parcours de femmes dans tous les champs de la société, qu'ils soient artistique, scientifique, historique, politique, militant. Travailler à donner cette visibilité aux femmes est d'ailleurs l'un des axes prioritaires de la feuille de route que m'a confié la maire de Paris. Je veille à ce que 70% des dossiers présentés, et a fortiori validés par la commission, soient des hommages à des femmes pour travailler de façon très volontariste à un rééquilibrage conséquent. De plus je souhaite au cours de cette mandature que les noms des femmes qui ont pris part par leurs actions, leur œuvre, à ce qui fait Paris aujourd'hui soient autant que possible plus explicités, de façon à ce que cette mémoire soit vivante, en développant des parcours mémoriels, tant autour des histoires de vie de ces femmes que des étapes du matrimoine.*



**Laurence Patrice,**

adjointe à la Maire de Paris, en charge  
de la mémoire et du monde combattant

*Lieux d'imaginaires collectifs, de projets partagés et d'avancées sociétales, l'art et la culture doivent être les fers de lance de l'égalité femmes-hommes. En tant qu'espace de représentation du monde, la culture doit prendre sa part, de manière volontariste, à cette priorité absolue que nous partageons avec Anne Hidalgo pour lutter contre les discriminations et les stéréotypes de tout genre. Nombre de lieux culturels sont des espaces de formation, qui permettent d'attaquer le problème à la racine, en proposant dès le plus jeune âge des contenus qui nous apprennent à valoriser nos différences, pour faire front commun, pour ne constituer qu'une seule humanité, que ce soit à travers l'enseignement artistique, les actions et contenus des bibliothèques, les pratiques amateurs ou les programmations des établissements culturels.*

*Par ailleurs, le soutien à la création artistique des femmes est un enjeu majeur. Je souhaite que nous l'abordions dans tous nos établissements culturels mais également à travers la commande publique, notamment par les acquisitions du Fonds d'art contemporain et des musées municipaux, les installations d'œuvres dans l'espace public ou les soutiens à la création et à la diffusion que la Ville de Paris attribue, dans tous les domaines artistiques.*

*Je me suis aussi engagée à ce que l'importance accordée à cette thématique de manière générale soit un élément déterminant dans la définition des critères à respecter pour obtenir à un soutien de la Ville de Paris - critères que nous sommes en train d'établir. Ce combat pourra être gagné avec le concours de toutes et tous, avançons !*



**Carine Rolland,**

adjointe à la Maire de Paris en charge  
de la culture et de la ville du quart d'heure

Lorsque l'on évoque la présence des femmes dans l'espace public, la question des représentations, réelles et symboliques, revient de manière récurrente comme l'un des points prioritaires sur lequel il faudrait agir. Déjà au 18<sup>ème</sup> siècle, la *Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne* formulée par Olympe de Gouge est un exemple historique de la volonté de présenter et représenter la figure féminine dans les diverses sphères de la vie publique et de la décision.

Il est possible d'agir sur les noms de rues (en France seulement 2,8 % des rues portent des noms de femmes ayant marqué l'histoire), mais aussi la publicité, les médias, ou l'art de rue qui donne parfois à voir des images stéréotypées des femmes (et aussi des hommes) qui les enferment chacun-e dans un répertoire restreint de rôles et de situations.

Les fiches-actions suivantes montrent comment on peut aller vers une parité dans la représentation des sexes dans les noms de rue (➤G1), vers la valorisation du « matrimoine » des villes (➤G2) qui peuvent contribuer à faire connaître les femmes qui ont marqué l'histoire, vers le combat - de longue date - contre les images sexistes dans la publicité (➤G3).

Le développement de journaux en ligne permettant une lecture de l'actualité avec les « lunettes de genre » (➤G4) contribue également à faire reculer le sexisme que l'on dit « ordinaire » mais qui reste agressif et violent vis-à-vis des femmes et des jeunes filles.

Le masculin ne l'a pas toujours emporté sur le féminin : « *La langue est un héritage mais aussi une matière vivante, qui doit s'adapter aux évolutions sociales. Dans un pays où l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la constitution, [...] Ne pas pouvoir nommer le féminin, ou le faire disparaître dans un genre prétendument indifférencié, c'est organiser l'invisibilité donc l'absence des femmes dans la sphère publique.* » (Laurence Rossignol, Secrétaire d'État aux droits des femmes, 2016). La langue française n'est pas immuable : l'usage du féminin a longtemps été dans les normes, dans le vocabulaire comme dans la grammaire. Cette hiérarchisation des sexes par le langage est devenue si courante et intériorisée qu'on ne la remarque (presque) plus aujourd'hui : une réforme s'impose (➤G5).

Il convient également de favoriser et valoriser la création artistique de rue, soit parce qu'il s'agit de créations de street-artistes femmes, soit parce qu'elle donne à voir des images positives et non stéréotypées des femmes et des hommes (➤G6).

Enfin, en 2019, s'ouvre à Paris une **Cité des droits des femmes et de l'égalité**, portée par la Fondation des femmes, pour le développement et la visibilité d'une culture pour l'égalité (➤G7).

## G. REPRÉSENTATION, VISIBILITÉ ET ART DANS LA VILLE

### G1 / NOM DES RUES

FICHE ACTION : G1		RUBRIQUE : REPRÉSENTATION VISIBILITÉ ET ARTS DANS LA VILLE		THÈME : PARITÉ		ACTION : NOM DES RUES
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
			<b>X</b>			

## Le nom des rues

**Description :** « Dans l'histoire il y a autant d'hommes remarquables que de femmes. » Cette affirmation ne semble pourtant pas vraie, si on regarde le nombre des rues attribués aux femmes et celui attribués aux hommes. Les études dédiées à ce sujet (voir les références en bas de page) sont d'accord sur le fait de dire qu'il s'agit d'une forme d'invisibilisation sociale, fruit de la domination masculine dans les domaines publics. C'est la raison pour laquelle il y a en France une moyenne de 2,8 % de noms de rue attribués aux femmes (4 % à Paris en 2008), contre quelques 90 % attribués aux hommes.

### PARIS

#### Les noms des rues

Plus de 100 rues ont été attribuées aux femmes entre 2011 et 2017 : contre un nombre constant de 4 000 rues dédiées aux hommes, on est passé de **200 rues dédiées aux femmes** en 2011 à **300 rues** en 2017, faisant passer le pourcentage de 4 (en 2008) à **12 % (en 2018)**, avec l'objectif d'atteindre **14 %** en 2021.

#### Les stations de métro

Au-delà des rues et des places, le même sort est réservé aux noms des arrêts de bus, tram et métro. Pour le métro, qui n'est pas de compétence de la Ville de Paris, la situation est plutôt critique : seulement sept stations, parmi les 302 que compte le métro de Paris, portent le nom d'une femme, ou d'un couple, la station Louise Michel, sur la ligne 3, étant la seule à rendre hommage à une femme uniquement, la station Europe-Simone Veil a été inaugurée en 2018 (ligne 3).

Prochainement deux autres stations seront baptisées aux noms de femmes porteront des noms féminins : Lucie Aubrac, résistante française et Barbara, du nom de la compositrice-interprète.

Pour ce qui est du Tramway, pour le récent Tram T3b, sur les 18 arrêts de ce tronçon, sept portent le nom d'une femme : Alexandra David-Néel, Marie de Miribel, Séverine, Adrienne Bolland, Delphine Seyrig, Maryse Bastié, Ella Fitzgerald, Rosa Parks et Colette Besson.



Contre tous les clichés la parité est possible. Il est facile de trouver des noms de femmes importantes, dignes d'une place dans la mémoire de la ville. Cela ne change malheureusement pas encore les statistiques, ni les difficultés pratiques d'attribution d'un nouveau nom à une rue ou place existantes, ce qui fait que ce sont le plus souvent les nouveaux quartiers qui ont une représentativité plus paritaire.

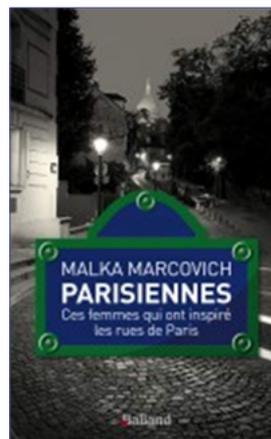
La Ville de Paris est volontariste en la matière. Après la place de l'Europe – Simone Veil, la passerelle Simone de Beauvoir, le square Louise Michel ou encore la rue Marguerite Duras, la nomenclature parisienne s'est enrichie de nouveaux noms : rue Simone Iff, place Gertrude Stein, allée Claude Cahun – Marcel Moore.

Parallèlement, dans les rues existantes, les femmes illustres retrouvent officiellement leur prénom : boulevard Marguerite de Rochechouart ou rue Juliette Récamier.

En 2021, la Ville de Paris poursuit ce travail, avec la promenade Gisèle Halimi dans le 7<sup>e</sup>, et en 2020 les nouvelles voies du 13<sup>e</sup> qui honorent les grandes photographes : rues Gisèle Freund, Vivian Maier, Dorothea Lange, Berenice Abbott, ou encore les rues Gerda Taro et Germaine Krull qui desservent le jardin Anne Albin-Guillot et prochainement la nouvelle bibliothèque Virginia Woolf.

Les équipements parisiens, en effet contribuent tous à **une meilleure visibilité de l'apport des femmes dans le champ de la création, de l'engagement politique et de la pensée** : bibliothèques Marguerite Duras, Germaine Tillion, Marguerite Durand, Assia Djebar, Louise Walsler-Gaillard, médiathèques Violette Leduc et Françoise Sagan, le centre de PMI Bronia Dluska, le gymnase Wilma Rudolph, la piscine Yvonne Godard, les jardins Monique Wittig, Solitude, Paule Minck ou Louise Weber dite La Goulue.

Mais également les Centres Paris Anim, qui grâce à un processus participatif des usagers se nomment désormais Bessie Smith, Pina Bausch ou Musidora. Enfin, Paris procède à des hommages publics sous forme de plaques commémoratives, comme pour Adrienne Monnier, Éva Kotchever et Camille Claudel, ou encore le couple de résistantes Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler, votés à l'unanimité du Conseil de Paris.



POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Visibilité accrue des femmes qui ont fait l'histoire, que ce soit dans les domaines historique, politique, scientifique, social, artistique, sportif, économique, etc.	À défaut de nouvelles rues rares dans Paris, les espaces verts, les équipements culturels, sportifs et les Centres Paris Anim peuvent contribuer à la féminisation de l'espace public.

### Voir dans le détail :

- **La place des femmes dans la toponimie urbaine.**
- **Parisiennes : ces femmes qui ont inspiré les rues de Paris,** par Malka Marcovitch, 2011.
- **Liste des voies de Paris se référant à un nom de femme.**
- Fiche >G2.

## G2 / LE MATRIMOINE

FICHE ACTION : G2		RUBRIQUE : REPRÉSENTATION VISIBILITÉ ET ARTS DANS LA VILLE		THÈME : PARITÉ		ACTION : MATRIMOINE
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
			<b>X</b>			

### Matrimoine : « on n'est pas que des muses »

**Description :** Les Journées du Matrimoine sont nées en 2015, à l'initiative de l'association **HF-Île de France**. L'idée du **Matrimoine** comme héritage culturel des femmes - **un héritage, mixte et égalitaire** - émerge en **2013** et c'est en 2015 que se tient la **première édition** de ces Journées du Matrimoine.

L'événement se déroule à Paris et en Île-de-France en parallèle des **Journées Européennes du Patrimoine** et propose chaque année de plus en plus d'initiatives et de parcours.

« Construire notre matrimoine consiste à faire émerger l'«héritage des mères», à savoir rendre à nouveau visibles les œuvres créées par les femmes qui nous ont précédé-e-s et réhabiliter les créatrices du passé. Il devient donc urgent de considérer ces œuvres afin de les intégrer à notre héritage global, et leur donner la place qu'elles auraient dû avoir si l'Histoire ne s'était pas écrite au masculin. » **Marie Guérini**, membre du conseil d'administration d'HF Île-de-France.

Pendant les deux journées, des itinéraires et des visites sont proposés par HF-Île-de-France et d'autres associations en partenariat. Des événements et initiatives sont également valorisés dans d'autres régions (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, etc.).

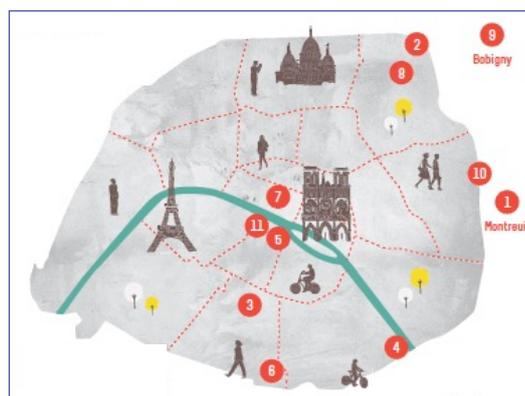
**Le Matrimoine 2017**, a proposé cinq parcours urbains, deux expositions, trois visites dans les Pas des Femmes Architectes, avec le collectif **MEMO** (voir fiche >G5), trois événements à Paris, à Bobigny, au Blanc-Mesnil et à Arcueil.

**L'édition 2018** a présenté 10 événements gratuits : quatre parcours, trois visites, deux représentations et un récital.



Alice Guy.

L'idée-force c'est que l'égalité entre femmes et hommes dans les arts et la culture aujourd'hui passe par la revalorisation de l'héritage des femmes artistes et intellectuelles d'hier.

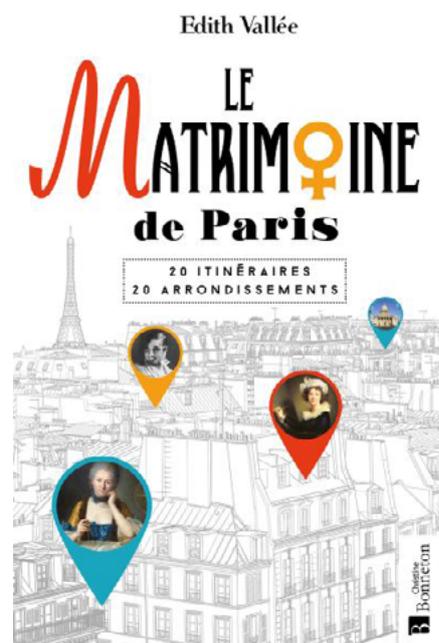


« Le **Matrimoine** est constitué de la mémoire des créatrices du passé et de la transmission de leurs œuvres. Dès lors Matrimoine (ce qui vient des mères) et Patrimoine (ce qui vient des pères) constituent ensemble notre héritage culturel commun, mixte et égalitaire. En réhabilitant la notion de matrimoine, nous nous réapproprions l'héritage culturel qui nous a été volé. Nous retrouvons dans la « chambre de notre culture » une autre bibliothèque, celle des autrices, des compositrices, des conteuses, des plasticiennes, etc. »

« Chaque année depuis 1984, à l'occasion des Journées du Patrimoine, l'Europe célèbre son héritage historique et culturel, invitant le public à venir découvrir gratuitement 17 000 lieux emblématiques. Des lieux à 95% créés, dessinés, peints, sculptés... par des hommes. Tout un pan de notre héritage, celui transmis par les femmes de notre histoire, est laissé de côté depuis des générations. Que connaîtront les générations futures de notre patrimoine, si celui-ci occulte la moitié de l'humanité ? Nous souhaitons que cela change, et c'est pourquoi nous lançons le projet "Matrimoine" **HF Tribune Matrimoine.** »

L'idée de nourrir la conscience collective avec un travail de recherche sur les grandes femmes oubliées de l'histoire est un passage essentiel pour comprendre jusqu'à quel point la société dans laquelle nous vivons est patriarcale, et pour pouvoir ensuite la changer. Ce travail de mise en lumière du « patrimoine des mères », qui est donc un « matrimoine » et qui rend visible un problème concret de construction de la culture dès le plus jeune âge, a pour l'instant une portée limitée, bien qu'il soit un événement très apprécié attirant un grand nombre de visiteurs.

## Le Matrimoine se déploie dans plusieurs régions de France : Bretagne ; Normandie, Occitanie, Hauts-de- France, Auvergne Rhône-Alpes.



POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Visibilité historique et symbolique.	Installer durablement le projet, chaque année, pour créer une habitude et augmenter sa notoriété.
Rapport à l'espace urbain.	
Détournement de l'imaginaire lié aux femmes.	

### Voir dans le détail :

- **HF Île-de-France** a pour objectif le repérage des inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture, la mobilisation contre les discriminations observées, la mise en place d'actions positives et l'évolution vers l'égalité réelle et la parité.
- Le site **Matrimoine** propose une base de noms d'artistes, répertoriées **par date**, depuis le 15<sup>ème</sup> siècle jusqu' à nos jours, ou par **domaine artistique**.
- Le livre : **Le Matrimoine de Paris**, par Édith Vallée.
- Voir les Fiches >G1 sur les noms de rue, >G3 sur la publicité sexiste, >G6 sur la communication égalitaire.

### Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Voir le site du Matrimoine – Contact : Marie Guérini – [contact@hf-idf.org](mailto:contact@hf-idf.org)  
 Contact presse : Anne Quémy – [anne.quemy@orange.fr](mailto:anne.quemy@orange.fr) – 06 81 12 24 28

### G3 / PARIS SANS PUB SEXISTES

FICHE ACTION : G3		RUBRIQUE : REPRÉSENTATION VISIBILITÉ ET ARTS DANS LA VILLE		THÈME : PARITÉ		ACTION : PARIS SANS PUB SEXISTES
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
			<b>X</b>			

## Paris sans pub sexistes

**Description:** « Si les femmes et les hommes continuent d'être représenté-e-s de manière stéréotypée, les filles et les garçons, influencé-e-s dans leur choix de vie personnels, éducatifs, professionnels, auront des difficultés à choisir en dehors du rôle qui leur est traditionnellement dévolu... ».

C'est ce constat qui a motivé l'invitation faite aux annonceurs, publicitaires, afficheurs, institutions, étudiant-e-s, les invitant en juin 2018 à réfléchir et débattre pour « un Paris sans publicités sexistes ».

La sensibilisation du monde de la publicité doit se poursuivre pour faire disparaître le sexisme publicitaire. Quelques progrès ont été accomplis, mais le sexisme ordinaire est encore bien présent et parfois même un sexisme de provocation, outrancier, est utilisé pour « faire le buzz ».

**Bonne pratique :** À Paris, le réseau municipal d'affichage ne devra comporter aucune publicité sexiste ou discriminatoire ». C'est ce qui a été décidé en 2017 par le Conseil de Paris, à l'occasion du vote sur le marché du mobilier urbain d'information.

En 2018, parce que l'information et la sensibilisation sont encore indispensables, le projet **Paris sans pub sexiste** a vu le jour. Soigneusement préparée avec 4 associations partenaires : **Chiennes de garde**, **Toutes Femmes Toutes Communicantes** (TFTC), **Brigade Antisexiste**, **Osez le féminisme** et **l'agence Mad & Women**, engagées sur le sujet, la rencontre s'est tenue en présence du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, du Club des Directeurs Artistiques et du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Le **programme** du colloque a permis de faire un **décryptage** des stéréotypes sexistes, pour mieux savoir ensuite repérer et identifier les publicités à tendance sexiste. Puis Sylvie Pierre-Brossolette, membre du CSA, a expliqué comment le sexisme a été « épinglé » dans la publicité. Par la suite un **atelier dynamique** a permis au public venu nombreux de tester certaines images au regard du sexisme à l'aide de cartons rouges et de cartons verts, avant de retrouver des humoristes qui ont illustré le débat par des chroniques cinglantes.

L'après-midi **une table ronde** a rassemblé des entreprises, des annonceurs et des agences publicitaires qui se sont engagées à combattre les publicités sexistes, telles **la RATP**, avec la directrice de la communication et de marque du Groupe, **Procter & Gamble** avec la directrice associée marketing et communication, **JC Decaux** enfin, avec la directrice du développement durable et de la qualité et le directeur Régional.

Pour finir, un tour d'horizon en Europe a montré que l'idée se propage dans différentes **grandes villes d'Europe** et au Parlement européen, avec Édouard Martin, Député européen.

À l'issue de la rencontre, une **Déclaration commune a été adoptée :**

*« Nous, Ville de Paris, annonceurs, professionnel-le-s de la communication et de la publicité, associations, nous engageons ce jour à veiller à ne pas créer, diffuser, soutenir, toute publicité utilisant des stéréotypes sexistes, lesbophobes, homophobes et des représentations dégradantes, dévalorisantes, déshumanisantes et vexatoires des femmes et des hommes et des rapports entre eux. Nous veillerons de même à ne pas créer, diffuser, soutenir, toute publicité cautionnant toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique, l'origine nationale, la religion, le sexe ou l'âge ou portant atteinte à la dignité humaine. Nous nous constituons en groupe de travail avec pour objectif d'établir une charte commune d'engagement, dans le prolongement de cette déclaration. »*



**Suisse :** Le gouvernement vaudois ne souhaite plus voir d'affiches publicitaires dégradant les femmes sur la voie publique, mais seules les communes seront habilitées à les faire disparaître. Si le Parlement la suit, la Commission consultative sur les procédés de réclame sera chargée, en collaboration avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, de trancher sur la légalité d'une publicité. Par ailleurs, la Ville de Lausanne s'est déjà dotée d'une grille de lecture des publicités pour trancher les cas limites. C'est d'ailleurs dans cette ville qu'a été ouvert le 1<sup>er</sup> **musée du Harcèlement de rue**.

**Londres :** Le maire de Londres, Sadiq Khan, part en lutte contre les pubs sexistes : les publicités montrant des corps de femmes « irréalistes » (photos retouchées, images stéréotypées, etc.) sont interdites dans le métro londonien. Et après Londres, c'est tout le Royaume-Uni qui va durcir la réglementation des publicités pour en bannir le sexisme, avec la décision de l'*Advertising Standards Authority* (ASA), l'équivalent du CSA au Royaume-Uni. Les publicités faisant la promotion des stéréotypes de genre ou dénigrant les personnes ne s'y conformant pas, « objectifiant » sexuellement les femmes et faisant la promotion d'images de corps malsaines, seront bannies.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Ringardiser les clichés sexistes (le machisme est ringard, le sexisme ne fait plus vendre).	Rompre avec l'image d'austérité, de puritanisme ou encore de radicalisme que véhicule la lutte contre le sexisme dans la publicité.
Il en va de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), au même titre que le combat contre le sexisme et le harcèlement sexuel au travail.	

#### Voir aussi :

■ Le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) a mené **trois études fort instructives** sur les stéréotypes féminins pouvant être véhiculés :

1. dans **les séries de fiction**, qui montrent que le profil des femmes dans les fictions répond à des stéréotypes que l'on peut qualifier de « traditionnels » ;
2. dans **les émissions de divertissement**, qui sont particulièrement vecteurs de stéréotypes que ce soit par les profils mis en scène dans ces programmes que par les rapports hommes-femmes qui y sont présentés. L'homme est « macho », la femme est « bimbo » ;
3. dans **les séries d'animation** dans laquelle l'animation apparaît comme une catégorie de programme moins marquée que les autres par la présence de stéréotypes sexistes.

#### Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Voir le site du Matrimoine – Contact : Marie Guérini – [contact@hf-idf.org](mailto:contact@hf-idf.org)

Contact presse : Anne Quémy – [anne.quemy@orange.fr](mailto:anne.quemy@orange.fr) – 06 81 12 24 28

# G4 / LES MÉDIAS

FICHE ACTION : G4		RUBRIQUE : REPRÉSENTATION VISIBILITÉ ET ARTS DANS LA VILLE		THÈME : PARITÉ		ACTION : LES MÉDIAS
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
			<b>X</b>			

## Les médias engagés pour la parité

**Description :** Selon [l'enquête mondiale sur les médias](#) coordonnée en 2015 par la chercheuse [Marlène Coulomb-Gully](#), en France, seulement 24,1 % des sujets traitent des femmes. Pour ce qui est des journalistes, seulement 37 % des nouvelles traitées dans les journaux, à la télévision et à la radio sont rapportées par des femmes. Les hommes forment 83% des expert-e-s, 78 % des sujets et 70 % des porte-parole. Les femmes sont considérées comme plus vidéo-géniques avant 50 ans, ce qui n'est pas le cas pour les hommes. [...]

D'après les chiffres du [rapport Reiser/Grésy](#) (La Documentation Française) de la commission sur l'image des femmes dans les médias de 2011 « sur les expertes », leur taux de présence a chuté, par rapport à 2009 : il n'est plus qu'à 18 % avec un minimum de

15% dans la presse (8% pour Le Figaro Magazine et 36 % pour Marianne), 18 % à la télévision et 23 % à la radio.

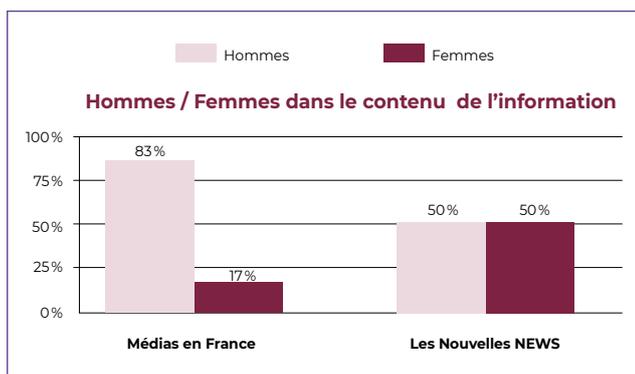
Au cours des 22 émissions du mois de janvier 2012, dans l'émission C dans l'air de France 5, seules 5,45 % de femmes ont été invitées. Notons qu'aujourd'hui l'émission invite près de 30 % de femmes !

246 invités dont 40 femmes soit 16 % dans la matinale de France Inter de février 2013 à février 2014 dont des femmes ministres, parfois invitées deux fois. [...] En 2013, les événements sportifs féminins n'ont représenté que 7 % de la couverture médiatique sportive.

Aujourd'hui on recense **27 %** de directrices de rédaction, **32,5 %** de rédactrices en chef, **37,2 %** de cheffes de service.

Compte tenu que, dans la presse et dans les médias en général, « la parité, ce n'est pas encore ça ! » deux magazines ont déclaré parmi leurs objectifs celui d'une information plus paritaire sur le genre et non sexiste : Les nouvelles news et 50-50.





« Dans les médias d'information générale, les femmes représentent moins de 20% des personnes citées et elles sont en général stéréotypées (mère de famille, victime, épouse, anonyme...). Les hommes aussi par conséquent. À eux la politique, l'économie, le sport, à elles la vie privée, la mode. » **Isabelle Germain**, Les nouvelles news.

« Les médias sont un frein et non un vecteur de l'émancipation des femmes ; ils ne rendent compte ni de leurs luttes, ni de leurs centres d'intérêt, ni de leurs victoires : en un mot, ils ne rendent pas compte de leurs réalités. Sur 13 postes à décisions éditoriales à France télévision, il y a 1 femme. »

### Observations générales

Sensibiliser pour créer une information paritaire et non sexiste ne fait pas encore partie des « réflexes » du monde de la presse. A *contrario*, il est important de valoriser ces actions et de promouvoir une conscience forte sur le sujet, parce que c'est via l'information publique que passent encore trop d'idées reçues et de clichés sur la société, le genre et tous les stéréotypes associés.



« 50/50 magazine donne la parole aux expert-es des questions femmes et de genre dans les secteurs politique, économique, culturel, social, philosophie, sportif ... Celles et ceux que l'on n'entend, ne lit, ne voit que si rarement dans l'ensemble des médias ».

Il est important de remarquer que l'information est un espace public virtuel, avec une capacité d'infiltration dans tous les domaines de la vie.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Une visibilité accrues des femmes qui font l'histoire, dans les domaines politique, économique, social, artistique, sportif, etc.	Le financement de ces médias reste fragile, lié à des abonnements.

### Voir aussi :

- **Les expertes** : un site qui présente des femmes expertes dans tous les domaines, pour rendre visible et valoriser cette population souvent oubliée dans les médias traditionnels.
- Une **chaîne YouTube** : sur même longueur d'onde que l'initiative du Matrimoine (voir fiche >G2), il s'agit d'une chaîne sur les femmes remarquables de l'histoire. La comédienne et autrice Aude Gogny-Goubert a décidé de lancer cette chaîne, « Virago », dont le nom est aujourd'hui à connotation

« péjorative » puisqu'il désigne une femme à l'allure et aux comportements masculins. Étymologiquement il désignait une femme « forte, courageuse, héroïne, guerrière ».

- La loi sur l'égalité femmes-hommes de 2014 (voir fiche-ressource >R1) impose une surveillance par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de toutes les diffusions audiovisuelles, suite à la parution de son rapport sur la **représentation des femmes à la télévision et à la radio**.

Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Les liens indiqués dans la fiche

Ville de Paris, Christine Guillemaut, Chargée de projet : Christine.guillemaut@paris.fr

## G5 / COMMUNICATION ÉGALITAIRE

FICHE ACTION : G5		RUBRIQUE : REPRÉSENTATION VISIBILITÉ ET ARTS DANS LA VILLE		THÈME : PARITÉ		ACTION : ECRITURE ÉGALITAIRE
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
			<b>X</b>			

### Écriture égalitaire

**Description :** Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE-fh) a publié un **Guide pratique** pour une communication sans stéréotype de sexe dans un double objectif : 1. exposer les raisons d'une écriture et d'une communication égalitaires sans stéréotype de sexe et 2. proposer des techniques concrètes pour féminiser la langue.

**Bonne pratique :**

Paris a signé en juin 2016 une Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe avec le HCE-fh. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'ensemble qui est celle d'une « politique intégrée de l'égalité ». Elle comporte l'élaboration d'un Plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes et l'obtention du Label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et diversité (**Label Alliance**). Le projet s'inscrit dans un **cadre juridique (circulaire du Premier ministre du 11 mars 1986 et circulaire du 6 mars 1998)**.



**10 RECOMMANDATIONS pour une communication publique sans stéréotype de sexe**

- ✓ 1 **Éliminer toutes expressions sexistes**
- ✓ 2 **Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions**
- ✓ 3 **User du féminin et du masculin** dans les messages adressés à tous et toutes
- ✓ 4 **Utiliser l'ordre alphabétique** lors d'une énumération
- ✓ 5 **Présenter intégralement l'identité** des femmes et des hommes
- ✓ 6 **Ne pas réserver aux femmes** les questions sur la vie personnelle
- ✓ 7 **Parler «des femmes» plutôt que de «la femme»**, de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »
- ✓ 8 **Diversifier les représentations** des femmes et des hommes
- ✓ 9 **Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes**
  - sur les images et dans les vidéos ;
  - qui font l'objet d'une communication ;
  - à la tribune d'événements ainsi que dans le temps de parole ;
  - parmi les noms de rues, des bâtiments, des équipements, des salles,
- ✓ 10 **Former les professionnel.le.s et diffuser ce guide**

**Qu'est-ce que la communication sans stéréotype de sexe ?**

C'est un ensemble de procédés qui doivent permettre d'aboutir à une représentation d'un monde et d'un environnement social réellement commun aux femmes et aux hommes.

Dans cette optique, il convient de mettre en place des pratiques graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentation des deux sexes.

**Une formation-action a été mise en place**, « Communiquer sans stéréotype de sexe », en 2 demi-journées, animées par l'agence **EQUILIBRES**. Cette formation-action s'est construite sur une analyse partagée des supports de communication (affiches, dépliants, etc.) et des documents administratifs utilisés dans les directions (fiches de poste, offres d'emploi, etc.). Elle permet à chacun-e de s'interroger sur la portée souvent inégalitaire du langage utilisé dans ces documents et de connaître les bases techniques permettant de les éviter : l'écriture égalitaire, la féminisation des titres, grades et fonctions, le choix de visuels non discriminants, etc.

### Observations générales

**Il convient de déclencher un mouvement d'ensemble qui s'appuie sur une injonction hiérarchique, un engagement et un travail de conviction auprès des personnes concernées. En effet, les réticences sont encore nombreuses par crainte d'un alourdissement des textes, d'une perte de lisibilité, d'un esthétisme peu agréable, etc.**

Les supports concernés sont les communiqués de presse et les supports de communication interne et externe, les noms des fonctions, métiers, grades, titres (procédures RH), les délibérations du Conseil de Paris, les notes et rapports d'étude, les visuels et les messages sur les affiches publiées, en interne et en externe, les éléments de langage des élu-e-s, etc...

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Processus de transformation de la langue.	Trouver des pratiques d'usage communes, les faire adopter par le plus grand nombre d'acteurs et d'actrices, pour éviter le sentiment d'isolement dans cette pratique.
Prise de conscience de la non-neutralité de la langue.	

### Voir aussi :

- **Femme j'écris ton nom**, guide d'aide à la féminisation des noms, La documentation française, 1999.
- **Manuel d'écriture inclusive** produit par l'agence Mots-Clés.
- **Principes généraux de la rédaction épïcène** au Québec.
- **Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin**, Éliane Viennot, Édition IX<sup>e</sup>, 2014.
- **L'Académie contre la langue française** », Éliane Viennot, Éditions IX<sup>e</sup>, 2016.
- **Le sexe des mots : un chemin vers l'égalité**, Claudie Bodino, Collection Égale à égal, Belin, 2018.

### Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Voir les liens indiqués dans la page

Ville de Paris, Christine Guillemaut, Chargée de projet : [Christine.guillemaut@paris.fr](mailto:Christine.guillemaut@paris.fr)

# G6 / FRESQUES ET ART URBAIN

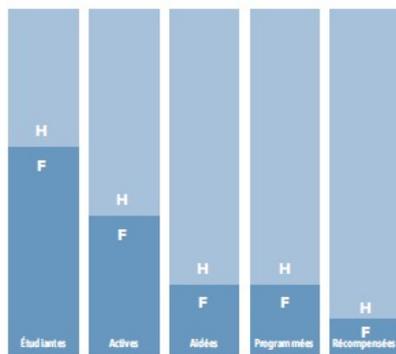
FICHE ACTION : G6		RUBRIQUE : REPRÉSENTATION VISIBILITÉ ET ARTS DANS LA VILLE		THÈME : CRÉATION ARTISTIQUE		ACTION : FRESQUE ET ART URBAIN
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
			<b>X</b>		<b>X</b>	Créer la ville

## Fresques et art urbain

### Les femmes artistes subissent pleinement les effets du sexisme

Majoritaires sur les bancs des écoles d'art puis mises aux bans des institutions, les femmes subissent encore pleinement le mythe de la toute-puissance du « génie créateur masculin ». Elles sont aujourd'hui plus nombreuses parmi les étudiant.e.s puis progressivement, à l'image d'un processus d'évaporation, elles deviennent moins actives, moins payées, moins aidées, moins programmées, moins récompensées, et enfin moins en situation de responsabilité que leurs homologues. Elles représentent aujourd'hui :

- ▶ 6/10<sup>ème</sup> des étudiant.e.s
- ▶ 4/10<sup>ème</sup> des artistes effectivement actif.ve.s
- ▶ 2/10<sup>ème</sup> des artistes aidé.e.s par des fonds publics
- ▶ 2/10<sup>ème</sup> des artistes programmé.e.s
- ▶ 2/10<sup>ème</sup> des dirigeant.e.s
- ▶ 1/10<sup>ème</sup> des artistes récompensées
- ▶ à poste égal et compétences égales, une femme artiste gagne en moyenne 18 % de moins qu'un homme<sup>1</sup>.



### Bonne pratique

La 4<sup>ème</sup> édition d'**Underground Effect**, qui se déroule dans le cadre du festival Street culture de l'Urban week Paris La Défense, laisse **une quinzaine de graffiti-artistes** (à 100 % des femmes) s'exprimer en plein cœur du quartier d'affaires de la Défense.

La nouveauté de cette édition ? Les artistes présents sont exclusivement... des femmes, comme l'explique le directeur artistique de Projet Saato et co-organisateur de l'évènement. En 2017, la programmation était exclusivement masculine. Pour cette nouvelle édition, le challenge a été lancé d'un programme 100 % féminin, et ce dans l'idée de découvrir et valoriser des talents du monde entier et faire de cet évènement un rendez-vous représentatif du milieu. Ainsi, en septembre 2018, l'association Saato a invité **15 graffiti-artistes femmes** venant de 10 pays différents (USA, Colombie, Pays-Bas, Grèce, Canada ou encore Mexique).

L'image des femmes dans les productions culturelles oscille la plupart du temps entre stéréotypes et invisibilité. Que ce soit au théâtre, au cinéma, dans les productions télévisuelles, dans la bande dessinée ou encore dans les jeux vidéo, l'image véhiculée des femmes est souvent stéréotypée : elles sont soit jeunes, belles et sans ambition, soit ridicules ou acariâtres voire méchantes, soit hypersexualisées, notamment dans certains jeux vidéo.  
Lire : **Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture**





**1. Paris :** en mars 2018, la Mairie de Paris a organisé une rencontre sur les femmes, l'art et la culture. Cette journée a mis en évidence comment le milieu de l'art subit le sexisme, tout comme le reste des autres métiers. L'importance de la présence symbolique des femmes (voir fiche G1) et de la valorisation des artistes femmes ont été au cœur du débat. Le street art au féminin valorise les questions de genre, en faisant de l'art une action politique et de sensibilisation.

**2. Lyon :** « **Femmes dans l'espace public** », c'est le nom de cette fresque réalisée sur un mur de 60 mètres de longueur et qui a nécessité un mois de réalisation. Elle est le fruit du travail de 2 artistes : Céleste Gangolphe et Vincent Leclère et met en valeur la place des femmes dans l'espace public au cœur de la station Gare de Vaise.

**3. La Goutte d'Or, Paris :** suite à la marche exploratoire des femmes (voir » C2), **une fresque géante** a été réalisée sur un long panneau de bois. De nombreuses figures féminines interpellent le regard : la **Kahina**, célèbre reine berbère du 7<sup>e</sup> siècle, la **Patchamama** « la terre mère », un personnage présent dans la culture amérindienne, la **Vassilissa** (un personnage de conte russe), une déesse égyptienne ou encore l'aviatrice **Marie Marvingt** (1875-1963) ! La fresque a été réalisée avec la participation active des femmes, « les marcheuses de la Goutte d'or », dirigées par **Claire Courdavault - Artist UP - Créatrice de chimères**.



Parmi les artistes les plus pertinentes, on trouve **Mistic, Tania Mouraud, Aleteia, Stoul, Madame Moustache, Miss Van, Fafi, Koralie, Vinie, Aware**, etc.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Une présence visuelle et symbolique des femmes dans la rue, à travers la création	Tout comme c'est le cas pour les actions de mise en lumière des femmes remarquables de l'histoire (fiche G2 ») qu'elles soient écrivaines, musiciennes, politiciennes ou architectes (fiche G4 »), le milieu de l'art nécessite une attention envers la création des femmes, pour des raisons à la fois symboliques, mais aussi très matérielles, comme un égal salaire et une égale reconnaissance.

## G7 / CITÉ AUDACIEUSE

FICHE ACTION : G7		RUBRIQUE : REPRÉSENTATION VISIBILITÉ ET ARTS DANS LA VILLE		THÈME : VISIBILITÉ		ACTION : CITÉ DE L'ÉGALITÉ ET DES DROITS DES FEMMES
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
			<b>X</b>		<b>X</b>	

### Cité de l'égalité et des droits des femmes

#### Un lieu unique en France ouvre ses portes (Paris)

##### Les objectifs de la cité de l'Égalité

- Créer un lieu d'échanges et de rayonnement où **citoyen-nes, associations, acteurs économiques et sociaux** se retrouveraient pour promouvoir l'égalité femmes-hommes.
- **Faire rayonner au cœur de Paris les femmes, leurs histoires et leurs droits** en étant un **lieu culturel, d'exposition et de mémoire** où les créations des femmes sont accueillies, et exposées, accessibles à tous et toutes.
- **Améliorer le tissu associatif en offrant un espace de travail et de communauté** bienveillant conçu par et pour les associations où développer leur activité, **pour faire naître des projets, des synergies**, des liens entre besoins des femmes, associations et acteurs privés.
- Mettre en lumière **un lieu pensé à travers le prisme de l'égalité femmes-hommes**, avec un **design et une architecture sensibles à la place des femmes** dans les espaces privés comme publics.

##### Présentation de la cité et des usages

###### Un lieu tourné vers le public

- Organisation d'**événements à la pointe de ce sujet de société** : conférences, débats, ateliers, projections...
- Mise en place d'un **lieu de vie attractifs (café)**
- Organisation d'**ateliers innovations pour les femmes** (yoga, karaté, sophrologie...)

###### Un lieu unique d'orientation et d'accueil

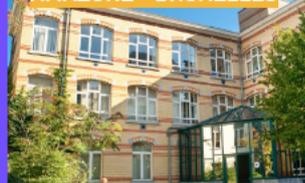
- Organisation via une entrée séparée permettant en toute discrétion d'un guichet unique d'accueil à destination des femmes victimes de violences (permanences juridiques, accompagnement psychologique...)

###### Un lieu pour héberger et réunir les porteurs de projets

- **Accueillir les bureaux** des associations sélectionnées par un appel à projets ainsi que ceux de la Fondation des Femmes
- Décider **un espace de co-working** pour des entrepreneuses et porteuses de projet

#### DES MODELES ETRANGERS INSPIRANTS

##### AMAZONE - BRUXELLES



Située au cœur de Bruxelles, une vingtaine d'organisations travaillent à la **Maison Amazone**. A l'intersection de la société civile, la politique et le monde académique, notamment via un Centre de Documentation, Amazone fait rayonner le mouvement de l'égalité en organisant et soutenant des événements visant la promotion de l'égalité.

■ <https://www.amazone.be>

##### WOMEN'S BUILDING - NEW-YORK



Ancienne prison pour femmes, le projet de **Women's Building**, porté notamment par Gloria Steinem, vise à faire de ce bâtiment un lieu de rassemblement des organisations oeuvrant pour l'égalité. "Hub" de l'engagement, le lieu favorisera des partenariats et des initiatives pour les droits des femmes, tout en inspirant les futures générations.

■ <http://womensbuildingnyc.org>

##### CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL



Le **Centre des Femmes de Montréal** offre des services professionnels, éducatifs, et d'orientation pour aider les femmes à s'aider elles-mêmes. Ouvert au public pour l'informer sur les droits des femmes, ce Centre est un espace d'entraide et de solidarité.

■ <https://centredesfemmesdemtl.org/>

#### Les objectifs de la Cité :

- Collaborer
- Agir
- Rayonner
- Accueillir

*Implantation : dans une ancienne école dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris*

**Comment organiser la cohabitation et le travail commun ?**

- Assurer une communication interne efficace
- Partager et échanger les expériences et les compétences
- Mettre en place des temps et des espaces de convivialité
- Instaurer une gouvernance et de gestion transparente et bienveillante
- Favoriser l'accessibilité et l'inclusion au sein des associations résidentes

**Comment faire de la Cité un lieu ouvert à toutes et tous ?**

- Organiser des activités et des évènements ouverts à toutes et tous au sein de la Cité
- Créer un guichet unique pour accueillir et orienter les publics spécifiques
- Mettre en place un accueil professionnel, bienveillant et accessible à toutes les femmes

**Comment composer l'identité de la Cité ?**

- Imaginer une communication large et multicanaux
- Promouvoir les droits de toutes les femmes
- Développer des partenariats locaux et internationaux

**Comment faire de la Cité un lieu accueillant, convivial et rassurant ?**

- Faire de la Cité un lieu convivial de rencontres et d'échanges
- Favoriser une architecture et une décoration accueillante
- Assurer la sécurité et le confort de l'espace dédié aux publics spécifiques



**Une réunion de concertation sur la future Cité de l'égalité et des droits des femmes a eu lieu à l'Hôtel de Ville le 30 avril 2019`**

Les associations participantes ont formulé plusieurs idées pour favoriser une dynamique de synergie entre les diverses associations et collectifs qui seront réunies au sein de la Cité.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Attirer le public au sein de la Cité et rendre ses actions visibles ; avoir un réel impact sur la place des femmes et leurs droits ; accompagner et l'orienter des publics spécifiques ; mettre en commun des ressources et des compétences entre associations, etc.	Un financement durable.
	Une gouvernance transparente.



# H. BUDGET

## APPROCHE GENRÉE DU BUDGET

### LES FICHES-ACTIONS

- |                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| 1. BUDGET SENSIBLE AU GENRE (BSG) | P. 154 |
| 2. L'EXEMPLE DE BORDEAUX          | P. 156 |
| 3. L'EXEMPLE DE GENÈVE            | P. 158 |
| 4. ÉGA-CONDITIONNALITÉ            | P. 160 |

## H. BUDGET

---



*Le processus budgétaire joue un rôle majeur car il permet de traduire dans les faits les priorités politiques : en y intégrant la dimension de genre, nous pouvons améliorer l'égalité femmes-hommes avec des mesures concrètes. Le budget « genré » est une opportunité pour l'action publique de promouvoir l'égalité en analysant l'impact d'une dépense publique. Les dépenses seront ainsi décidées et rééquilibrées selon ce critère d'égalité, afin de bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes. Par exemple, la Direction des finances et des achats (DFA) a validé un indicateur sur les marchés publics contenant une clause d'égalité professionnelle femmes-hommes.*



**Paul Simondon,**

adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires

---

**E**n France, il est désormais obligatoire pour les collectivités de produire un **rapport annuel la situation en matière d'égalité femmes-hommes**. En effet, l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, ce rapport. La loi concerne les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (voir fiche méthodologique >M1).

Ce rapport annuel constitue une base de données chiffrées permettant une mise en lumière des potentielles inégalités. Il est également indispensable pour mettre en place un budget genré.

Le budget genré – budget ou budgétisation sensible au genre (BSG) ou encore *gender budgeting* – est l'étude de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes, réalisée à travers l'analyse des budgets. Les politiques et les programmes sont examinés en vue de déterminer s'ils sont susceptibles de réduire ou d'augmenter les inégalités entre les sexes. Ce BSG est au service d'une approche intégrée du genre qui vient alors questionner toutes les politiques municipales, départementales ou régionales de manière transversale (>H1).

A titre d'exemple, les villes de Bordeaux (>H2) et de Genève (>H3) ont établi un « budget genré » de façon partielle sur la thématique « sport ». C'est un point de départ qu'il convient d'examiner et de généraliser.

Par ailleurs il peut être envisageable, sous certaines conditions, d'appliquer l'éga-conditionnalité (voir le glossaire et notions et concepts utiles) dans un appel à projets ou un appel d'offres, selon un cadre juridique précis (>H4).

## H1 / BUDGET SENSIBLE AU GENRE

FICHE ACTION : H1		RUBRIQUE : BUDGET		THÈME : APPROCHE GENRÉE DU BUDGET		ACTION : BUDGET GENRÉ
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
	X	X	X	X	X	

### Budget sensible au genre (BSG)

**Description** : un budget genré, de quoi s'agit-il ? Dans la mesure où le budget est un des principaux outils techniques d'une politique, d'une stratégie, d'un projet, l'articulation avec le genre est déterminante pour passer de l'égalité des droits (de jure) à l'égalité réelle (de facto).

**Un budget n'est jamais neutre** : il reflète des choix politiques, sociaux, économiques, écologiques, etc. Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités comme les progrès sociaux, économiques et culturels.

**Le budget genré** (budget ou budgétisation sensible au genre (BSG) ou encore *gender budgeting*), est l'étude de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes, réalisée à travers l'analyse des budgets. Ceux des politiques et des programmes sont examinés en vue de déterminer s'ils sont susceptibles de réduire ou d'augmenter les inégalités entre les sexes.

Analyser le budget d'une collectivité revient à se poser la question : **femmes ou hommes, qui bénéficie le plus des budgets publics ?**

**La Ville de Vienne** (Autriche) a joué un rôle précurseur dans la mise en pratique du budget genré, en intégrant depuis 2006, **la budgétisation sensible au genre (BSG)** dans ses projets. Elle a revu toutes ses politiques publiques du point de vue du genre (approche intégrée du genre) puis a exposé les résultats dans un chapitre distinct, à savoir qui bénéficie, femme ou homme, des différents postes du budget.

L'analyse du budget des collectivités sous l'angle de l'égalité - également appelée **budgétisation sensible au genre - (BSG)** - consiste à appliquer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes **au volet financier des politiques publiques**.

Ainsi, cette analyse conduit à se demander si **la collecte** (impôts, taxes, paiement du service etc.) et **la distribution** des ressources financières (subventions aux associations, investissements dans des équipements, fonctionnement des services, etc.) **renforcent ou diminuent les inégalités de genre**.

Une nouveauté en France : l'obligation, pour les collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s, de produire un **rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes**.

En effet, **l'article 61** de la loi du 4 août 2014 sur *l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitant-e-s de présenter, **préalablement aux débats sur le projet de budget**, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

## Bonne pratique

Des manuels et des guides ont été produits pour accompagner les collectivités :

- Autriche : **Guidance Gender Budgeting in Public Administration**
- Belgique : **Gender Mainstreaming Manual**
- France : **La budgétisation sensible au genre**, un guide produit par le **Centre Hubertine Auclert**

Ce dernier guide, très documenté, permet de comprendre la budgétisation sensible au genre (BSG) en faisant le lien avec **l'approche intégrée de l'égalité** (la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques). Il précise que scruter les politiques publiques sous l'angle financier et

mesurer leurs impacts en matière d'égalité constituent des enjeux d'égalité, **de bonne gouvernance et d'évaluation**.

Afin de mettre en œuvre le BSG, ce guide précise la méthodologie et les outils, qui reposent essentiellement sur 4 points :

1. Des statistiques ventilées par sexe
2. La connaissance des inégalités femmes-hommes
3. Les définitions et le renseignement d'indicateurs sexués
4. La formation des personnels sur l'égalité femmes-hommes et sur l'approche intégrée de l'égalité

## La formation

Ces notions sont assez ardues et se concrétiser. **La formation conçue par Perfégal et proposée par le Centre Hubertine Auclert** s'articule ainsi sur deux journées autour de :

- l'apport de connaissances théoriques et méthodologiques, la budgétisation sensible au genre (BSG) et ses outils d'une part et

sur l'élaboration d'un budget d'une collectivité locale en France, d'autre part ;

- l'application concrète avec des exemples européens, des mises en situation, un travail sur l'argumentaire et la stratégie à mettre en place dans les collectivités participantes.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
L'élaboration d'un budget sensible au genre (BSG) et d'un rapport sur la situation en matière d'égalité vont de pair et permettront d'objectiver des inégalités et de mettre en lumière leur réalité, ce qui aidera ensuite à convaincre les décideur-euse-s.	La démarche est relativement complexe et nécessite de se former. Comme toute nouvelle politique publique, l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes, va devoir faire appel à des compétences qui restent à développer.

## Voir dans le détail :

- **Le guide** réalisé par le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) et le Centre Hubertine, destiné à accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes (voir aussi fiche > M5).

À ne pas confondre avec **le rapport de situation comparée(RCS)**, qui concerne les ressources humaines de la collectivité, en vue de la production du bilan social.

- Les pratiques à Bordeaux (fiche > H2) et à Genève (fiche > H3).

## H2 / BUDGET GENRÉ À LA VILLE DE BORDEAUX

FICHE ACTION : H2		RUBRIQUE : BUDGET		THÈME : APPROCHE GENRÉE DU BUDGET		ACTION : BUDGET GENRÉ À LA VILLE DE BORDEAUX
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
		X				Finances

### L'exemple de Bordeaux et le budget sport

**Description : Le budget genré ou Budget sensible au genre (BSG), de quoi s'agit-il ?** (voir la fiche > H1).

Les pratiques sportives des femmes butent sur des obstacles qu'il s'agit d'identifier de façon méthodique afin de pouvoir efficacement résoudre les problèmes. La ville de Bordeaux (en 2015) a souhaité **mesurer les inégalités dans l'accès des femmes à la pratique sportive et analyser les budgets qui y sont consacrés au regard du genre.**

**L'approche est budgétaire et comptable. Sur la masse des moyens publics accordés aux pratiques sportives :**

- Quelle somme revient respectivement aux hommes et aux femmes ?
- Combien de licencié-e-s des deux sexes dans les clubs subventionnés ?
- Combien de bénéficiaires par sexe, des activités proposées directement par les services municipaux de la jeunesse, des sports, de la politique de la ville ?

« Il apparaît qu'environ 70 % des moyens sont consacrés aux garçons et aux hommes. Cette proportion s'aggrave si l'on considère la mise à disposition des équipements sportifs. Certes, de nombreux équipements sont mixtes (piscines). Quelques-uns sont exclusivement occupés par des femmes (salles de danse, de gym).

Mais l'immense majorité du parc est consacré aux sports masculins, que ce soit dans des équipements mis à disposition des associations et clubs (salles et stades) ou dans les nombreux équipements sportifs d'accès libre de la ville (skateparks, city-stades, streetbasket, pétanque), en principe destinés à toutes et tous mais quasi exclusivement occupés par des hommes. Une cartographie de ces équipements et de leur utilisation par sexe fait partie du recensement nécessaire à l'élaboration d'une politique égalitaire » explique **Yves Raibaud**, géographe du genre qui, avec son équipe, a mené cette étude.

**Ce constat sévère, révélant une inégalité devant l'impôt**, a été présenté lors des enquêtes aux élu-e-s, responsables de service, directeurs et directrices de clubs.

Ce décrochage des filles est aggravé par le sexisme et la pression sur leur corps, notamment au collège. Il se poursuit à l'âge adulte pour celles qui ont des enfants et peinent à concilier vie familiale et vie professionnelle. Le déficit de propositions sportives à destination des femmes augmente mécaniquement et amplifie leurs difficultés pour trouver une offre adaptée, tandis que les propositions en direction des hommes se multiplient et se diversifient.

*Des explications sont apportées : certes, il y a moins de femmes dans le sport, mais il y en aurait de plus en plus. Les femmes seraient moins enclines à faire du sport, davantage portées vers les arts ou les études. Elles auraient moins le goût de la compétition, auraient tendance à se replier sur elles au moment de l'adolescence, seraient plus tournées vers la famille. Les garçons, eux, auraient naturellement plus besoin de jouer et de se dépenser dans des activités sportives, nécessaires pour canaliser leur violence.*

Mais les études montrent que les femmes ont quasiment autant de pratiques sportives que les hommes, mais que ce goût est contrarié concrètement dès l'enfance.

D'abord par la non-mixité des pratiques sportives qui entérine la supposée supériorité physique des garçons et amène la séparation des sexes dès l'adolescence, au détriment des filles : difficulté à constituer des équipes féminines et des clubs dans les disciplines réputées masculines (foot, rugby, vélo), manque de moyens chroniques dans des disciplines réputées féminines telles que la gymnastique et toutes les formes de danse.

## Des réponses à Bordeaux

Face à cette situation, la ville de Bordeaux a mis en place un **observatoire du sport féminin** afin de quantifier ces inégalités et élaborer **une programmation** qui rétablisse année après année l'équilibre :

- subventions accordées sur des contrats d'objectifs ;
- plages réservées aux femmes dans les équipements sportifs ;
- mixité et égalité dans les projets d'animations sportives des quartiers ;
- sécurisation et encouragement des pratiques sportives dans l'espace public ;
- promouvoir l'activité physique de manière gratuite et collective (encadrée) en différents points de la ville.



Exemple : Le fitness. Une majorité de femmes : « Ce sont 87 % de femmes qui participent à ces activités. Je m'en félicite car dans la rue et sur les places, on voit beaucoup plus d'hommes. On constate donc que dans une offre encadrée, les femmes arrivent : on répond à une attente » (parole de l'adjointe au Maire de Bordeaux en charge du sport. Elle évoque ainsi les lieux publics où certaines femmes n'osent pas aller : « La plateforme de renforcement musculaire rive droite, c'est que des hommes... Plusieurs filles

m'ont dit «le regard posé sur moi est insupportable quand je fais mes étirements donc je n'y vais plus». Dans un programme avec un éducateur physique, elles n'hésitent pas ».

C'est une question d'égalité devant l'impôt. Mais il s'agit aussi de promouvoir une citoyenneté par le sport qui ne soit pas réservée aux garçons. Le rattrapage ne doit pas être optionnel, c'est une question de justice. Tout le monde y gagnera.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
La démarche permet de mettre en évidence de façon claire et relativement aisée, ici dans le domaine du sport, les inégalités entre femmes et hommes, que l'on peut mettre en regard des budgets.	Veiller à ne pas reproduire les tendances lourdes des stéréotypes sexués dans les analyses, en énonçant des généralités hâtives sur les pratiques sportives des femmes, mais aussi des hommes.

### Voir dans le détail :

- Lire l'article sur le magazine en ligne « 50/50 » (2 février 2018).
- La fiche : la ville de Genève (voir fiche > H3).

# H3 / BUDGET GENRÉ À LA VILLE DE GENÈVE

FICHE ACTION : H3		RUBRIQUE : BUDGET		THÈME : APPROCHE GENRÉE DU BUDGET		ACTION : BUDGET GENRÉ À LA VILLE DE GENÈVE
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
		X				Finances

## L'exemple de Genève et le budget sport

**Description : Le budget généré ou Budget sensible au genre (BSG), de quoi s'agit-il ?** (voir la fiche > H1)

Les pratiques sportives des femmes butent sur des obstacles qu'il s'agit d'identifier de façon méthodique afin de pouvoir efficacement résoudre les problèmes. La Ville de Genève, en 2017, a souhaité **mesurer les inégalités dans l'accès des femmes à la pratique sportive et analyser les budgets qui y sont consacrés au regard du genre**.

**L'approche est budgétaire et comptable**

**Sur la masse des moyens publics accordée aux pratiques sportives** : quelle somme revient respectivement aux hommes et aux femmes ? Combien de licencié-e-s des deux sexes y a-t-il dans les clubs subventionnés ? Combien de bénéficiaires par sexe comptent les activités proposées directement par les services municipaux de la jeunesse, des sports, de la politique de la ville ?

**La réponse de Genève**

En 2014, la Ville de Genève a lancé une réflexion sur les stéréotypes et discrimination de genre dans le sport et les loisirs sportifs. Un programme d'événements a été décliné durant toute l'année, en partenariat avec de nombreuses institutions et associations. Intitulé « Genre et sports », il a été l'occasion pour la Ville d'entamer une réflexion **sur la prise en compte du genre dans ses missions et prestations publiques liées au sport et aux loisirs**.

**Des chiffres qui parlent (voir en détail Les principaux résultats de l'enquête)**

**Les pratiques sportives des femmes**

- 84 % des femmes ayant répondu à l'enquête disent avoir une pratique sportive.
- 75 % des femmes ayant répondu à l'enquête disent avoir dû réduire ou suspendre leurs activités sportives dans leur vie (les enfants/la famille /la grossesse : 41,2 %).
- 30 % des femmes ayant répondu à l'enquête disent avoir été témoins de propos ou de gestes sexistes, 26 % en avoir vécu. Cette proportion monte à 53 % chez les étudiantes.
- 35 % des femmes ayant répondu à l'enquête préfèrent les pratiques sportives non-mixtes.

« Il apparaît qu'environ 70 % des moyens sont consacrés aux garçons et aux hommes. L'immense majorité du parc est consacré aux sports masculins, que ce soit dans les équipements mis à disposition des associations et clubs (salles et stades) ou dans les très nombreux équipements sportifs d'accès libre dans la ville (skateparks, city-stades, streetbasket, pétanque). Une cartographie de ces équipements et de leur utilisation par sexe fait partie du recensement nécessaire à l'élaboration d'une politique égalitaire » explique **Yves Raibaud**, géographe du genre qui, avec son équipe, a mené cette étude.

Dans le prolongement de ce programme, la Ville a mené en 2016 et 2017 une enquête sur les facteurs qui influencent les pratiques sportives des femmes à Genève, pour mieux connaître les attentes exprimées par les femmes et orienter au mieux l'offre sportive.

**L'analyse de l'offre sportive de la Ville de Genève**

**70 % des ressources allouées aux activités sportives subventionnées sont utilisées par les hommes :**

- les hommes sont ainsi plus nombreux à bénéficier d'une aide publique par l'intermédiaire de leur association ou club sportif ;
- les activités sportives majoritairement masculines sont davantage subventionnées que les activités sportives majoritairement féminines ;
- les hommes bénéficient de 3 à 10 fois plus d'offres d'activités correspondant à un stéréotype de sexe que les femmes.

À l'issue de l'enquête, une série de recommandations ont été formulées : la 1<sup>ère</sup> recommandation relève du « budget genré » :

**Observer : construire les indicateurs permettant de mener une analyse des politiques sportives sous l'angle du gender budgeting. Fixer des objectifs et évaluer les résultats. Reproduire une enquête de satisfaction avec des outils d'évaluation à moyen terme.**

(Voir en détail les **recommandations de l'enquête**).

Sur la base des recommandations de l'enquête, la Ville de Genève a décliné un plan d'action qui s'articule autour de plusieurs actions prioritaires. L'un des axes d'action est l'élaboration d'un budget genré (ou budget sensible au genre (BSG)) :

**Statistiques : récolter des données désagrégées selon le sexe de la fréquentation des infrastructures et des activités sportives. Réaliser une analyse régulière des données récoltées au regard du genre.**

Les autres actions prévues visent notamment à favoriser les pratiques sportives des femmes dans de bonnes conditions, comme par exemple : Favoriser la **présence des sportives dans la Ville** : développer un projet pilote de parcours sportif dans la ville réalisé avec des femmes, en le calquant sur le Plan directeur lumière (itinéraire, éclairage, difficulté, sentiment de sécurité, etc.). Voir le détail dans **Les perspectives de l'enquête**.



POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
La démarche permet de mettre en évidence de façon claire et relativement aisée dans le domaine du sport, les inégalités entre femmes et hommes, que l'on peut mettre en regard des budgets.	Veiller à ne pas reproduire les tendances lourdes des stéréotypes sexués dans les analyses, en énonçant des généralités hâtives sur les pratiques sportives des femmes, mais aussi des hommes.

#### Voir dans le détail :

- Le **rapport final et le dossier de presse** (sur la page WEB de la Ville de Genève).
- La Ville de Bordeaux (voir fiche ↗ H2).

#### Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Héloïse Roman : Chargée de projets égalité à la Ville de Genève / Heloise.Roman@ville-ge.ch

Voir : Les liens (soulignés en bleu)

## H4 / ÉGA-CONDITIONNALITÉ

FICHE ACTION : H4		RUBRIQUE : BUDGET		THÈME : APPROCHE GENRÉE DU BUDGET		ACTION : ÉGA-CONDITIONNALITÉ
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
						Finances

## Éga-conditionnalité : l'exemple de Bordeaux

**Description :** Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, l'accès aux contrats publics des collectivités territoriales est interdit aux entreprises ne respectant pas les lois sur l'égalité femmes-hommes.

Les cas d'interdiction de soumissionner à un marché public sont énumérés aux **articles 45 et 46 de l'ordonnance du 23 juillet 2015** relative aux marchés publics (*transposition en droit interne les directives de 2014, relatives à la passation des marchés publics et aux concessions*), dont les dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Ces cas sont repris de l'ancien article 8 de l'ordonnance de 2005 qui prévoyait déjà un certain nombre d'interdictions de soumissionner (*liées à une condamnation définitive pour des crimes et délits contre les personnes, les biens, la Nation, l'État et la paix publique*).

L'ordonnance de juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016 illustrent la volonté des pouvoirs publics de favoriser une **commande publique socialement responsable**. Ainsi, la liste des infractions énoncées par l'article 45 comporte-t-elle désormais celles relatives au travail des enfants et à toute forme de traite des êtres humains (art 225-4-1 et 225-4-7 du Code pénal).

**En matière de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014** a instauré 3 nouveaux cas d'interdiction de soumissionner à des marchés publics.

1. la condamnation définitive, et depuis moins de cinq ans, pour **délit de discrimination**, prévu à l'**article 225-1 du code pénal** (celui-ci couvre de nombreux critères de discrimination, dont toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur sexe ou de leur orientation ou identité sexuelle ou encore de l'état de grossesse).

2. pour **méconnaissance** de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (infraction prévue à l'**article L. 1146-1** du code du travail, punie d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 euros, la condamnation est inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire).

3. en raison du **non-respect de l'obligation** qui pèse sur les entreprises de plus de 50 salarié-e-s, d'engager des **négociations annuelles sur les objectifs d'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que sur les mesures permettant de les atteindre, prévue à l'**article L. 2242-5 du code du travail**. Concrètement, cette obligation d'avoir engagé une négociation sur l'égalité professionnelle doit se matérialiser par l'ajout, dans les pièces constitutives du dossier de candidature à un marché public, d'une **déclaration sur l'honneur** qui atteste du respect de la législation en matière d'égalité professionnelle.

## Bonne pratique : Promotion de l'égalité *via* la commande publique à la Ville de Bordeaux

### Prévenir les discriminations par les marchés publics et les finances publiques

#### Action : Inclure une clause relative à la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité dans les contrats de la commande publique de la Mairie de Bordeaux

Un travail de réflexion avait été initié en 2015 par la Ville de Bordeaux dans l'objectif de prendre en compte dans **la politique d'achat socialement responsable** la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité dans l'emploi. Suite à la mutualisation des services avec Bordeaux Métropole, cet engagement a été réaffirmé et inscrit dans la politique d'achat des institutions dans le cadre du projet « Innovation et commande publique ». Grâce aux possibilités ouvertes par **la réglementation applicable en matière de commande publique** pour favoriser l'égalité femmes-hommes (candidature des opérateurs économiques, critères de sélection des candidatures, conditions d'exécution des contrats), cette volonté se traduit désormais concrètement :

- Depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, **un rappel à la loi** est systématisé dans les **dossiers de consultations** adressés aux entreprises dans le cadre des marchés publics de plus de 25 000 € (*déclaration sur l'honneur du respect des dispositions de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014*), ainsi que dans les dossiers de consultation simplifiés mis à disposition des services opérationnels pour leurs marchés publics de moins de 90 000 €.
- Une annexe portant sur **les engagements pris par les opérateurs économiques** en faveur de l'égalité femmes-hommes a été intégrée en 2017 dans un premier contrat. Sont impactés les contrats touchant les grandes entreprises soumises à des obligations en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ne mettant ainsi pas en péril les TPE et PME du territoire. Les opérateurs économiques doivent proposer des plans de progrès et des actions concrètes contribuant à lutter contre toutes les formes de discrimination et à l'égalité femmes-hommes.

#### Descriptif

À l'instar du dispositif « clauses d'insertion » en faveur des personnes défavorisées ou handicapées qui a été introduit dans l'ensemble des contrats de la commande publique (*marchés publics, délégations de service public, contrat de partenariat public privé, BEA, concessions d'aménagement*), dès lors que les circonstances s'y prêtent, la lutte contre les discriminations fait partie intégrante de la Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), y compris publiques, et constitue un des axes de la politique Achat.

#### Les actions suivantes sont engagées :

- Exiger dans tous les contrats de la commande publique qui s'y prêtent, le respect des interdictions de soumissionner liées spécifiquement à la discrimination ou au non-respect de l'égalité lors de l'examen des candidatures.
- Prévoir, dans les clauses contractuelles, des engagements de promotion de l'égalité et de promotion de la diversité en termes de recrutement et de promotion des personnels, de formation et d'exercice des métiers, en fonction du secteur d'activité concerné.
- Valoriser les labels Égalité professionnelle femme-homme et Diversité auprès des opérateurs économiques partenaires.
- Accompagner les opérateurs économiques dans cette démarche.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
La visibilité, le volontarisme et l'engagement de la collectivité.	La jurisprudence récente du Conseil d'État (Ville de Nantes) a confirmé l'impossibilité de recourir à un critère de responsabilité sociale des entreprises.

#### Voir dans le détail :

- Les liens proposés dans cette fiche.

Contact équipe projet [ou personne-ressource]

<https://www.bordeaux-metropole.fr/> ; [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr)

# RESSOURCES

## LES FICHES-ACTIONS

<b>R0 : STATISTIQUES SEXUÉES</b>	<b>P. 166</b>
<b>R1 : DES BONNES PRATIQUES SUR LE GENRE À TRAVERS LE MONDE</b>	<b>P. 168</b>
<b>R2 : ÉTAT DES LIEUX DU SEXISME EN FRANCE PAR LE HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES</b>	<b>P. 170</b>
<b>R3 : FEMMES ET ESPACES PUBLICS : RAPPORT DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT</b>	<b>P. 172</b>
<b>R4 : ENQUÊTES SUR LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES</b>	<b>P. 174</b>
<b>R4BIS : ENQUÊTES SUR LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ</b>	<b>P. 176</b>
<b>R5 : EXPERTISES</b>	<b>P. 178</b>
<b>R6 : VERS UN RÉFÉRENTIEL</b>	<b>P. 180</b>

**P**our agir, des ressources sont nécessaires. Des retours d'expériences d'initiatives prises dans différentes villes d'Europe ou du monde (↗R1), en passant par des rapports d'enquêtes qui fournissent des chiffres et des analyses genrées, l'éventail des ressources envisageables est vaste.

Les fiches-actions suivantes (↗R2, ↗R3, ↗R4 et ↗R4bis), de façon non exhaustive, apportent des données et des éléments d'analyse, qui permettent d'engager une recherche plus approfondie, en sachant qu'il faut aussi pouvoir s'appuyer sur des expert·e·s et des personnes ressources fiables (↗R5).

Enfin, pour ébaucher un référentiel sur la prise en compte du genre dans l'aménagement et l'animation de l'espace public, les questions à se poser pour un environnement égalitaire sont présentées (↗R6). Elles sont issues du guide « Genre & espace public » produit en 2016 par la Ville de Paris (↗R7), suite à une compilation de travaux déjà engagés en France et en Europe (dont Vienne - Autriche, Barcelone et Berlin).

## RO / STATISTIQUES SEXUÉES

## Produire et analyser des statistiques sexuées

**Description :** La [circulaire ministérielle du 8 mars 2000](#), relative « à l'adaptation de l'appareil statistique de l'État pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes » a été votée afin d'améliorer la production statistique concernant la situation des femmes et des hommes.

Cette circulaire fait suite aux conclusions de deux rapports qui soulignent notamment, combien le manque de données fiables peut manquer à la prise de décision.

Le premier rapport est celui de Claire Aubin et Hélène Gisserot, publié en 1995, intitulé [Les femmes en France : 1985-1995](#) (Paris, La Documentation française). Ce rapport a été établi par la France en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le second rapport, [Les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes](#), est issu d'un groupe de travail interministériel présidé par Catherine Blum (inspectrice générale de l'INSEE) à la demande du service des droits des femmes. Ce rapport recense les manques statistiques et inclut des propositions, notamment « enrichir la production de données sexuées, à exploiter de manière plus systématique les données disponibles en fonction du sexe, en faisant spécifiquement apparaître les variations de situation entre hommes et femmes, et à produire des études traitant spécifiquement des inégalités entre femmes et hommes » (Grobon et Mourlot, 2014).

**La circulaire ministérielle du 8 mars 2000 prévoit des recommandations générales pour l'adaptation statistique de l'appareil de l'État** afin :

- **de disposer de données pertinentes par sexe** pour affiner le diagnostic de la situation respective des hommes et des femmes dans les différents domaines, et être ainsi à même de repérer les besoins, de fixer des objectifs pertinents et, également, de procéder à l'évaluation des actions engagées ;
- **de contribuer à mettre en évidence l'existence de situations d'inégalité**, les domaines dans lesquels on les rencontre, et pour inciter les acteurs concernés à y remédier.

Cette recommandation a dû faire l'objet, dans chaque ministère, d'une adaptation en fonction des préconisations spécifiques du rapport, **en coordination avec l'INSEE et les services de la secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle**. En conclusion, la circulaire a prévu des mesures prises pour adapter l'appareil statistique dans les ministères (mars 2001).



**La circulaire prescrit l'organisation du suivi des statistiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers :**

- La coordination des sources statistiques.
- La réalisation d'un tableau de bord annuel.
- L'élaboration d'une annexe budgétaire.

#### En synthèse : les recommandations générales

1. Compléter la production de données dans certains domaines clés.
2. Exploiter plus systématiquement les données en fonction du critère du sexe.
3. Veiller à faire apparaître la situation comparée des hommes et des femmes dans les publications.
4. Compléter les résultats statistiques par des études permettant de mieux analyser les causes des inégalités.

En 2013, Sophie Ponthieux réalise **un rapport sur l'information statistique sexuée dans la statistique publique en France**, qui répond à la demande de la Ministre des droits des femmes pour « un état des lieux des statistiques et analyses quantitatives existantes et manquantes pour la conduite de l'action publique en matière de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes (...) et une série de nouvelles recommandations ».

Ce rapport montre que si des progrès importants ont été réalisés depuis dix ans, des pistes d'amélioration demeurent, en particulier en matière de visibilité des travaux réalisés et de pilotage de la statistique publique sur ce sujet.

#### Voir en détail :

- L'article synthétique de Sébastien Grobon et Lisa Mourlot de 2014 : **Le genre dans la statistique publique en France. Regards croisés sur l'économie**.
- Le rapport de Sophie Ponthieux, **L'information statistique sexuée dans la statistique publique : état des lieux et pistes de réflexion**. Rapport pour la Ministre des Droits des femmes, Octobre 2013.

#### Les conclusions (extrait) :

Plus que de données et de chiffres, la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes manque de visibilité sur les sites internet du Service statistique public (SSP).../...

La coordination des sources statistiques relatives à l'égalité des femmes et des hommes et l'animation d'un réseau notamment en vue de la production d'un tableau de bord annuel doit être améliorée.../...

La consultation de diverses catégories d'utilisateurs a permis de pointer un certain nombre de « manques » de divers ordres. En matière d'information chiffrée ou d'analyses ponctuelles, la réponse peut demander quelques investissements, mais pour l'essentiel il s'agirait de mobiliser davantage les sources existantes, et de les exploiter, plus qu'en développer de nouvelles.../...

Quant aux besoins d'éclairages nouveaux, des partenariats avec des organismes hors SSP, des chercheurs et des universitaires spécialistes de la thématique permettraient à la fois d'augmenter la force de travail et de favoriser les échanges de compétences. »

# R1 / BENCHMARKING EN EUROPE ET DANS LE MONDE

## Des bonnes pratiques sur le genre à travers le monde

**Description :** L'Agenda mondial 2030 des Nations Unies place l'autonomisation des femmes au cœur de la réalisation des **17 objectifs du développement durable** (ODD-SDGs) et, en particulier **l'objectif 5**, qui est dédié à **l'égalité de genre**. Les ODD sont universels et contraignants ; les gouvernements du monde entier doivent veiller à ce qu'ils soient atteints. L'égalité entre les femmes et les hommes est également l'un des thèmes transversaux à prendre en compte dans les partenariats thématiques de l'UE. Ces **nouveaux agendas urbains** et les ODD offrent une occasion unique de reconnaître la centralité du genre dans la politique et la pratique urbaines. Impliquer davantage les femmes dans la prise de décision et la coproduction peut remettre en question la dynamique plus large du pouvoir structurel qui perpétue l'inégalité entre les sexes.

À l'échelle internationale, de nombreuses bonnes pratiques sur l'intégration de la dimension genre dans la fabrique de la ville sont à l'œuvre. Associations, organisations internationales, municipalités... Le genre traverse le monde. Cette fiche dresse le portrait non exhaustif de quelques actions ou études récentes sur le genre et la ville. En voici quelques-unes :

### ■ Des villes sûres et des espaces publics sûrs

Le harcèlement sexuel et les autres formes de violence sexuelle dans les espaces publics sont des faits de la vie quotidienne pour les femmes et les filles à travers le monde — en milieu urbain ou rural, dans les pays développés ou en développement.

L'initiative phare mondiale d'ONU Femmes « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » repose sur le programme mondial qu'ONU Femmes a lancé en novembre 2010 sous le titre « Villes sûres sans violence à l'égard des femmes et des filles » avec la participation d'importantes organisations de femmes, d'autres organisations, d'agences des Nations-Unies et de plus de 70 partenaires mondiaux et locaux. Il a commencé par le lancement de programmes fondateurs à Quito, en Équateur ; au Caire, en Égypte ; à New Delhi,

en Inde ; à Port Moresby, en Papouasie-Nouvelle-Guinée ; et à Kigali, au Rwanda. Il couvre désormais 20 villes. Ce programme est le premier d'envergure mondiale à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des outils, des politiques et des méthodes exhaustives pour prévenir et réagir au harcèlement sexuel et à d'autres formes de violence sexuelle dont des femmes et des filles sont victimes dans différents contextes. [Voir la vidéo](#)



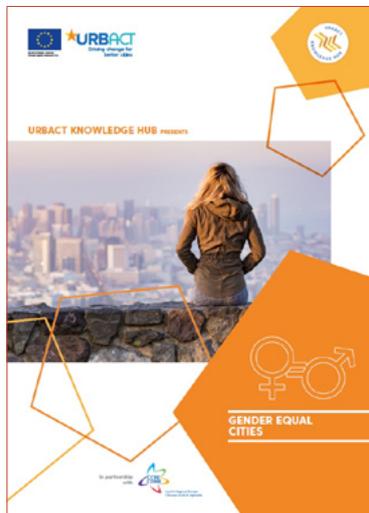
Pour un monde 50-50 en 2030  
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes

### ■ Urbact Gender Equality in Cities

**URBACT** est un programme européen d'échanges et de formations qui promeut le développement urbain durable. L'objectif est de mettre des villes en réseaux à l'échelle internationale pour développer des solutions à des challenges urbains majeurs.

**Gender Equal Cities** est une initiative pour renforcer la **sensibilisation sur les inégalités de genre à l'échelle locale au niveau international**, et met en lumière l'organisation des actions au sein des villes. Il s'agit d'un appel à projets international lancé en 2018. Un rapport, publié en 2019, recense les bonnes pratiques identifiées au travers de plusieurs pays.

Consulter Le rapport [Gender Equal Cities, 2019](#) ; Voir le [FacebookLive](#) : Le [Workshop Gender Equal Cities](#)

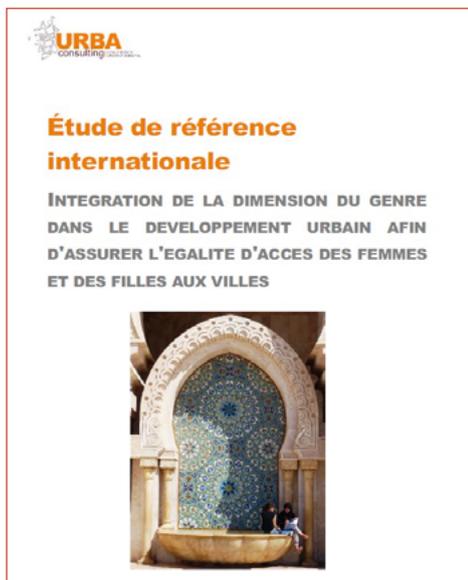


### ■ Une étude de référence internationale

Ce rapport réalisé en 2017-2018 par le bureau d'études **UrbaConsulting**, est une commande de l'ONU-Femmes Maghreb, qui vise à recenser les bonnes pratiques en matière de prise en compte du genre dans la planification et la gestion des espaces publics urbains.

Au total, **80 bonnes pratiques ont été identifiées dans 30 pays différents** grâce à des recherches documentaires et internet, ainsi que par une consultation auprès de personnes ressources.

**En savoir plus :** Pour consulter le rapport, contacter Urba consulting  
Contact : [urbaconsulting@urbaconsulting.com](mailto:urbaconsulting@urbaconsulting.com)



### ■ L'association WomenAbility

L'**association WomenAbility** a traversé **25 grandes villes du monde** pour explorer les différentes configurations des inégalités de genre dans l'espace urbain et identifier les solutions concrètes mises en œuvre au niveau local. A travers ces pratiques inspirantes, souvent développées par les femmes elles-mêmes, l'objectif de Womenability est de pousser les décideurs locaux et nationaux, publics et privés, à agir pour faire advenir les villes égalitaires de demain. L'association a également recueilli la parole de **12 femmes maires de grandes villes du monde** afin de donner des modèles identificatoires aux jeunes filles et leur insuffler l'envie de participer à la gouvernance locale de leur ville.

Womenability a organisé **13 marches exploratoires** avec des habitant-e-s et en partenariat avec des associations locales de chaque pays pour recueillir l'expérience et les solutions des femmes qui vivent leur ville au quotidien. Divers thèmes ont été abordés au cours des marches, à travers des questionnaires : les

#### Voir :

- Le rapport **Solutions for gender fair cities**, 2017
- Le web documentaire **La ville se donne-t-elle un genre ? Les bonnes pratiques recensées à travers le monde**
- Les **Actes du séminaire Genre et espaces publics, mai 2017, Ville de Paris** (pages 52 à 56).

### ■ La ville de Barcelone

La **municipalité de Barcelone** a réalisé un **Manuel d'urbanisme de la vie quotidienne, aménagement urbain avec une perspective genrée**.

Ce manuel inclus un ensemble de mesures pour intégrer une perspective genrée dans toutes les politiques d'aménagement urbain dans l'objectif de devenir une ville plus inclusive, plus égalitaire et plus sûre. La municipalité prévoit que ce critère soit intégré à la conception des réseaux de bus, aux plans des quartiers (par exemple, une carte de la ville réalisée à partir de marches exploratoires permettra d'identifier les espaces qui ont besoin d'être améliorés), etc.

Le critère de genre devra être appliqué dans tous les projets d'urbanisme et d'espaces publics, le manuel permettant d'appuyer cette démarche.

**Voir la présentation et le guide** (en espagnol).



transports, le harcèlement de rue, la propreté, la représentation des femmes dans l'art urbain, le sport, l'éclairage, la signalétique, etc.



## R2 / UN RAPPORT SUR LE SEXISME

## État des lieux sur le sexisme en France par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

**Description :** Le **Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE-fh)** a été créé par décret le 3 janvier 2013. Il est désormais inscrit dans la **loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017**. Selon ce décret, le Haut Conseil « a pour mission d'assurer la concertation avec la société civile et d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité ».

Le Haut Conseil contribue à **l'évaluation des politiques publiques qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes** et formule des recommandations et des avis au Premier ministre. Cinq axes de travail émanent de cette institution : Stéréotypes et rôles sociaux ; Enjeux européens et internationaux ; Parité ; Santé, droits sexuels et reproductifs ; Violences de genre.

Cette institution a réalisé, pour la première fois en France, **un travail de mesure et d'analyse du sexisme**. En témoigne la publication le 17 janvier 2019 d'un rapport sur le **1<sup>er</sup> état des lieux du sexisme en France**, qui constitue **un état de l'art sur le sexisme en France**.

Le document propose **une série de recommandations** regroupées au sein de cinq axes (pages 11 à 14) faisant **ressortir la nécessité de « renforcer la connaissance de ce qu'est le sexisme »** :

1. Mieux mesurer le sexisme
2. Faire reculer le sexisme en permettant de mieux le comprendre
3. Faire reculer le sexisme en condamnant mieux
4. Accompagner les victimes de sexisme
5. Garantir une action publique exempte de tout sexisme en assumant un discours d'égalité porté au plus haut niveau de l'État.



Source : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>

Plus spécifiquement, le **HCE-fh définit le harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public** comme étant « des manifestations du sexisme qui affectent le droit à la sécurité et limitent l'occupation de l'espace public par les femmes et leurs déplacements en son sein. Il constitue une violation des droits humains (liberté de circuler et droit à la sécurité), un frein à l'égal accès à l'espace public, et une violence faite aux femmes. »

**Le HCE-fh développe ses observations :**

- Le sexisme une idéologie dangereuse par ses manifestations et ses effets.
- Le sexisme est toujours d'actualité, très répandu et pourtant encore très peu condamné.
- Le sexisme est un ressort fréquent de l'humour.
- Les injures sexistes sont, elles, une violence du quotidien.

## Quelques chiffres

- **100 %** des utilisatrices de transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou agression sexuelle ;
- **83 %** des utilisatrices de transports en commun ont subi des sifflements ou des commentaires sur leur physique, leur tenue ou leur comportement ;
- **87 %** des utilisatrices ont subi une présence envahissante et oppressante ou des regards insistants.

### Pour résumer, les données extraites montrent que :

- ▶ En 2017, **1,2 millions de femmes ont subi une injure sexiste<sup>222</sup>, soit près d'1 femme sur 20 ;**
- ▶ Dans **64%<sup>223</sup>** des cas, l'insulte contient les mots « salope » (27%), « pute » (21%) ou « connasse » (16%) ;
- ▶ Les injures sexistes sont le plus souvent le fait d'anonymes dans la rue et dans les transports en commun. Dans 70% des cas, la victime n'avait aucun lien d'interconnaissance avec l'auteur de l'injure et 66% de ces injures sexistes ont eu lieu dans l'espace public ;
- ▶ Les personnes qui profèrent des injures sexistes sont le plus souvent des hommes et en groupe ;
- ▶ 40% des injures sexistes portent sur l'apparence physique des victimes ;
- ▶ 20% sur leurs compétences ;
- ▶ 6% des femmes se déplacent au commissariat de police et de gendarmerie ;
- ▶ **Seules 3% des injures font *in fine* l'objet d'une plainte ;**
- ▶ **En 2017, 4 condamnations pour injures sexistes ont été prononcées.**

■ 222 - Rapport ONDRP, Les injures sexistes. Exploitation des enquêtes Cadre de vie et sécurité, mars 2018.

■ 223 - Rapport ONDRP, Les injures sexistes. Exploitation des enquêtes Cadre de vie et sécurité, mars 2018.

Source : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Le HCE-fh dresse un 1 <sup>er</sup> état des lieux sur le sexisme en France.	Données compilées à partir de plusieurs sources ; nécessité de produire une enquête dédiée au sexisme en France (mentionnée dans le rapport).
Il regroupe des données issues d'enquêtes et de la jurisprudence nationale, internationale et européenne, de publications du HCE.	Idée de croiser l'identité sexuée des individus avec les origines sociales, ethniques, culturelles, l'orientation sexuelle, etc. Autant de critères qui participent à des vécus, des discriminations et des représentations différenciées (notion d'intersectionnalité).
Il fait émerger <b>24 recommandations concrètes (pages 11 à 14 du rapport)</b> .	

### Aller plus loin :

- **LOI n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes**
- **HCE - Rapport sur le harcèlement sexuel et les violences sexistes dans les transports en commun, 2015**
- **HCE - Contribution relative à la verbalisation du harcèlement dit « de rue », 2018**
- **Communiqué de presse du HCE sur la publication du Rapport, 17 janvier 2019**

## R3 / UN RAPPORT SUR « FEMMES ET ESPACES PUBLICS »

## « Femmes et espaces publics » : un rapport du Centre Hubertine Auclert

**Description :** Organisme associé à la Région Île-de-France, le **Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes**. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. **Il apporte de l'expertise et des ressources** sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien. En décembre 2018, le Centre regroupait 187 membres : 126 associations, 15 syndicats et 46 collectivités locales.

Publié en mai 2018 par le Centre Hubertine Auclert, **le Rapport Femmes et espaces publics, pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la rue, les transports et les espaces loisirs**, recense un certain nombre d'actions menées en France et en Europe sur la question de l'égalité femmes-hommes à la fois dans les espaces publics, les transports, la rue, l'éducation, les espaces de loisirs, etc.

Il s'appuie sur l'expertise d'universitaires et d'associations pour proposer des solutions contribuant **à renforcer la présence des femmes dans les espaces communs, les aménager en répondant mieux à leurs besoins et réduire leur sentiment d'insécurité**. Il mêle également des paroles d'expert-e-s sur ces thématiques et des focus d'actions menées par des villes françaises et européennes.

**Le rapport propose 3 axes d'actions :**

- **Assurer la sécurité des femmes dans tous les espaces publics :** formation des forces de l'ordre et des personnels des transports, mise en place de vastes campagnes de sensibilisation et de prévention.
- **Intégrer systématiquement aux projets d'urbanisme et de transports** la question des usages différenciés de l'espace : statistiques sexuées, association des habitantes à la conception, marches exploratoires, testing et concertations locales.
- **Penser les politiques publiques de loisirs et de sports** en prenant systématiquement en compte la question de l'égalité entre les femmes et les hommes pour garantir un égal accès aux loisirs pour toutes et tous.
- Au final, ce rapport expose **17 mesures concrètes pour la politique régionale et 14 préconisations complémentaires**. Il se structure selon **trois axes** : la mixité dans les espaces publics ; transports et mobilité ; la mixité des espaces loisirs et l'éducation à l'égalité.



Le rapport propose des solutions pour contribuer à renforcer la présence des femmes dans les espaces communs : on y trouve des exemples de bonnes pratiques en France et en Europe, des paroles d'expert-e-s, des données chiffrées et des témoignages...

■ Les 10 préconisations sur la mixité dans les espaces publics, extraites du Rapport Femmes et espaces publics, pages 95 à 96

### LA MIXITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS

<b>Préconisation 1.</b>	Renforcer la parité dans la répartition des délégations urbanisme/aménagement au sein des exécutifs locaux, inscrire l'égalité femmes-hommes dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, règlements de voirie)
<b>Préconisation 2.</b>	Penser le mobilier urbain dans une perspective inclusive, développer des endroits de convivialité et de mixité
<b>Préconisation 3.</b>	Réduire le sentiment d'insécurité par l'aménagement urbain
<b>Préconisation 4.</b>	Pour évaluer l'existant, mais aussi en amont de tout nouveau projet urbain ou de transports, promouvoir les marches exploratoires, le testing et de réelles démarches de concertation locale pour favoriser l'expression de la parole et de l'expertise des femmes
<b>Préconisation 5.</b>	Limiter les publicités et messages sexistes ou dégradants par l'incitation des afficheurs et l'exemplarité dans la communication institutionnelle
<b>Préconisation 6.</b>	Visibiliser les femmes illustres dans l'espace public, à travers la toponymie et les événements culturels
<b>Préconisation 7.</b>	Renforcer la connaissance du phénomène de harcèlement de rue et du harcèlement sexiste via la constitution d'une catégorie statistique spécifique et la commande d'études codirigées par les collectivités infrarégionales et le monde universitaire
<b>Préconisation 8.</b>	Renforcer la formation initiale et continue des forces de l'ordre et des équipes de médiation sur la question du harcèlement de rue
<b>Préconisation 9.</b>	Développer, poursuivre et renforcer les campagnes institutionnelles d'information et de prévention relatives au harcèlement de rue, faire connaître les délits et crimes déjà condamnés par la loi à travers de vastes campagnes de sensibilisation
<b>Préconisation 10.</b>	Poursuivre et renforcer le développement des applications visant à signaler des violences ou faits de harcèlement de rue

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Rassembler plusieurs expertises et actions menées en France et à l'étranger depuis ces 10 dernières années sur des thèmes variés.	Favoriser une utilisation régulière : ce document riche de bonnes pratiques devra être consulté fréquemment pour enrichir la réflexion.
Faire références à des données issues d'enquêtes récentes.	
Exposer des mesures concrètes pour la politique régionale et des préconisations.	

**Voir aussi :**

- **Plaquette de présentation du Centre Hubertine Auclert.**
- **L'égalithèque** du Centre Hubertine Auclert pour consulter toutes ses ressources.

## R4 / LES ENQUÊTES

## Enquêtes sur les inégalités femmes-hommes

**Description :** L'édition 2018 des **Chiffres-clés « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes »** rassemble les dernières données statistiques sexuées dans tous les domaines : l'éducation et la formation, l'emploi, la précarité, la santé, la culture, le sport, les violences faites aux femmes. L'occasion de balayer le chemin parcouru... et de pointer les combats qui restent à mener pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes !

En France, les enquêtes diffusées traitant des inégalités femmes-hommes et la différenciation sexuée dans le registre des politiques urbaines, recouvrent principalement **la mobilité** mais aussi **le sentiment de sécurité et de victimation et les violences faites aux femmes** (➤R4bis).

L'intégration du genre dans ces enquêtes reste partielle, bien que les données sexuées femmes-hommes soit une avancée. La prise en compte des personnes LGBTQI+, par exemple, demande un traitement qualitatif encore expérimental dans les enquêtes quantitatives (enquête Virage de 2015 - Ined, Centre Hubertine Auclert - propose un volet sur les populations LGBTQI+ dont les résultats sont en cours de publication).

#### 4 enquêtes récentes sur la mobilité :

- **Observatoire de la mobilité en Île-de-France, Femmes et hommes : une mobilité qui reste différenciée, Enquête Globale Transport, 2010 ;**
- **STIF, Femmes et hommes : une mobilité qui reste différenciée, 2013 ;**
- **ALESSANDRIN A., CÉSAR-FLANQUET L., DAGORN J., Femmes et déplacements, 2016 ;**
- **RAIBAUD Y., Femmes et mobilités urbaines. Analyse des bonnes pratiques de la ville durable sous l'angle des inégalités entre les femmes et les hommes. Vélo, marche et covoiturage, 2018** (rapport pour Bordeaux Métropole, direction de la mobilité).

#### Les conclusions de ce dernier et récent rapport sont intéressantes, en synthèse :

- Le vélo et la marche, font consensus car ils invitent à des pratiques citoyennes (la lutte contre la pollution, le réchauffement climatique, vivre ensemble dans une ville apaisée) qui sont également de l'ordre du bien-être individuel (les pratiques sportives, la santé, les loisirs).
- Les écarts très nets que révèlent les statistiques par sexe dans les mobilités urbaines invitent à se pencher sur la spécificité des mobilités des femmes dans l'espace public, et sur la manière dont ces constantes s'aggravent lorsqu'elles sont cumulées avec d'autres (différence de revenus, grand âge, vie professionnelle, origine ou lieu d'habitation).
- Première évidence : l'abandon total de la voiture pose des problèmes à un grand nombre de femmes en raison de la « charge mentale » que représente la gestion des enfants et des personnes (âgées, handicapées) dont les femmes ont plus qu'à leur tour la responsabilité.
- L'urgence (enfant malade, accident) est mentionnée, ainsi que le sentiment d'impossibilité (enfants dans des écoles différentes, loin du travail). Les femmes transportent en général plus d'objets (courses, matériel pour les enfants, etc.) pour les mêmes raisons, que ce soit à vélo ou à pied.
- Le passage aux mobilités douces est possible, mais suppose une adaptation de l'environnement : le vélo cargo électrique si la circulation et le stationnement sont prévus pour cela ? Aller à pied à l'école aussi, si les trottoirs et passages piétons sont suffisamment sécurisés et surveillés.
- Deuxième évidence : la peur de l'accident et le sentiment d'insécurité suppose une éducation à la confiance en soi pour les filles et une éducation au respect des autres (et en particulier des femmes) pour les garçons (voir aussi ➤R4bis).

Pour les questions de **mobilité**, ces enquêtes permettent de **dégager des tendances sur les inégalités femmes-hommes** : les femmes privilégient la marche à pied tandis que les hommes utilisent davantage les transports publics ou les véhicules motorisés.

Sur les questions de sécurité dans les espaces publics, les femmes sont davantage victimes que les hommes de violences et les faits qu'elles subissent sont souvent en lien avec leur sexualité, tandis que les hommes sont confrontés plus souvent à des insultes et des violences physiques ; les femmes ont tendance à exprimer un sentiment d'insécurité plus fort dans les transports que les hommes (➤R4bis).

Voici une liste non exhaustive d'un panel d'enquêtes récentes réalisées entre 2010 et 2018 en France et prenant en compte la dimension sexuée dans ses analyses, selon des thématiques diverses.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Mise en avant des inégalités femmes-hommes et visibilité par la dimension chiffrée.	Binarisation de la donnée femmes-hommes alors que la dimension genrée permet d'élargir à toute la population (LGBTQI+ notamment).
Données produites à l'échelle de la ville ou de la région.	Il n'existe pas encore de statistiques prenant en compte les normes de genre sur un territoire donné.
Prise en compte de la dimension sexuée dans le traitement statistique.	

**Voir aussi :**

- Fiche »R3 sur le rapport « **Femmes et espaces publics** » du Centre Hubertine Auclert.
- Fiche »R4bis sur le sentiment d'insécurité et le harcèlement dans les transports.

**Aller plus loin :**

- Voir l'**égalitéhèque** du Centre Hubertine Auclert.
- Voir le volet **Genre Inégalité Hommes-Femmes** de l'INED.

## R4BIS / LES ENQUÊTES

## Enquêtes sur le sentiment d'insécurité

**Description :** Dernièrement, l'attention portée sur le harcèlement sexiste et sexuel, et par conséquent la revendication de se sentir libre et en sécurité, ont poussé plusieurs structures à se questionner sur la nature du sentiment d'insécurité, à travers des enquêtes différentes dans leurs méthodologies et publics cibles.

Pour entrer en matière, voir l'excellente synthèse du **Centre Hubertine Auclert** : **Des chiffres pour agir ! les violences faites aux femmes en Île-de-France**, qui comporte un chapitre sur l'espace public (page 6 et suivantes).

La possibilité de mettre en perspective historique l'évolution des ressentis sur la sécurité depuis 2001, la différenciation femmes-hommes, la distinction entre espace public et privé, les transports : tout cela offre un cadre intéressant et utile pour comprendre le phénomène.

L'**Institut Paris Région d'Île-de-France (IPR-IdF)** a publié son enquête : **Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France** (tous les deux ans depuis 2001, dont la dernière en 2017). Et aussi une synthèse, parue en mars 2019 : **IAU, Les femmes et l'insécurité**.

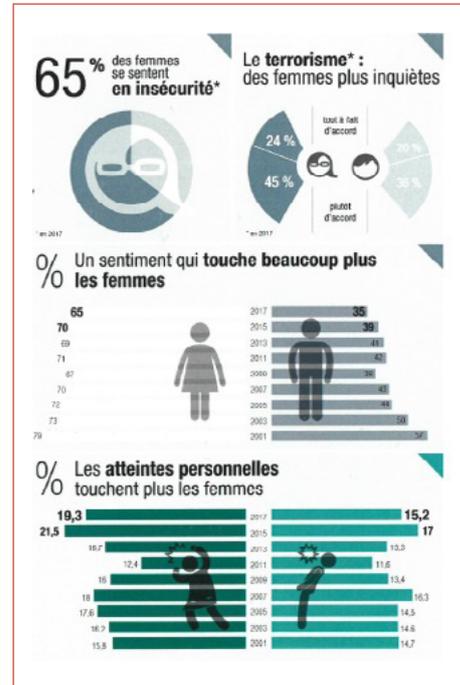
**PEUR ET VICTIMATION : QUEL LIEN ?** La peur est plus répandue chez les personnes qui ont déclaré avoir été victime ou témoin d'agression ou de vol sans violence. Ce constat vaut autant pour les hommes que pour les femmes. Cependant, même en ayant subi ou été témoin d'une agression ou d'un vol, les hommes restent moins sujets à la peur. Ainsi, 37,2 % d'entre eux ressentent de la peur dans leur quartier (y compris au domicile) ou dans les transports en commun, contre 73,0 % chez les femmes.

Voir : **IPR-IdF, « Enquête victimation et sentiment d'insécurité : les spécificités de genre », Note rapide n° 722, 2016**

**L'Institut national d'études démographiques (Ined) :**  
**Enquête ViRaGe – Violences et Rapports de Genres (2015)**

« Combien de personnes subissent aujourd'hui en France des violences dans le couple, au travail, dans l'espace public ? Les femmes et les hommes sont-ils concernés de la même manière ? Quelles sont les conséquences de ces violences sur l'état de santé, les parcours scolaires, professionnels et familiaux ? A qui parle-t-on de ces violences ? Pour répondre à ces questions, l'Institut national d'études démographiques (Ined) a réalisé en 2015, une enquête quantitative (intitulée Virage) portant sur les violences subies par les femmes et par les hommes. Elle a pour objectif de saisir les multiples formes de la violence et de l'aborder dans une perspective de genre : les différences d'expérience et de trajectoire des femmes et des hommes, les différentes manières d'être une femme ou un homme sont des aspects centraux de l'enquête. »

**Source :** Ined



**La FNAUT – Transports publics et harcèlement sexiste** (2016 et 2017) – diffuse un questionnaire à participation libre, adressé aux femmes, sur le harcèlement sexiste qu'elles rencontrent dans les transports publics. Son objectif est triple : 1. identifier les différents comportements sexistes et violences sexuelles dont les femmes sont victimes dans les transports collectifs. 2. mesurer leur impact sur l'utilisation des transports collectifs par les femmes. 3. et surtout préciser l'efficacité des différentes solutions avancées pour lutter contre ces comportements inacceptables.

Ces solutions concernent les femmes elles-mêmes, les témoins des agressions, les agresseurs, les entreprises de transport et les collectivités.

**Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) :** une enquête récente sur les violences et atteintes sexuelles : **Les atteintes sexuelles dans les transports en commun / Repères ONDRP n° 34, 2017**

**Le centre Hubertine Auclert** (Observatoire régional des violences faites aux femmes) a publié les résultats d'une enquête intitulée : « Les violences faites aux femmes en Île-de-France. Recensement des données ». On y trouve des chiffres et des commentaires sur **les violences sexistes et sexuelles dans les espaces publics** (pp 58 à 69). Cette étude, parue en 2014, fait la synthèse des différentes enquêtes menées ces dernières années.

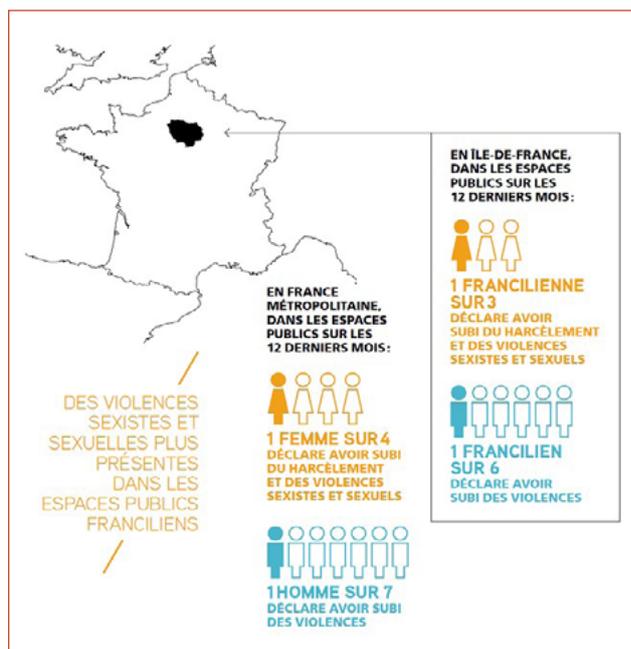
**Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** (HCE fh) a dénoncé, dans **son avis du 16 avril 2015**, le harcèlement sexiste auquel les femmes doivent faire face quotidiennement dans l'espace public, et en particulier dans les transports collectifs, et montré que toutes les femmes ont été confrontées à ce type d'agression au moins une fois dans leur vie.

**L'association Féminicité - Trans et transports** (créée en 2018), a lancé en 2016, un projet visant à compléter l'étude de la FNAUT par une enquête traitant du harcèlement des personnes trans dans les transports (enquête en cours). **Source : Féminicité**

### Observations générales

Ces études contribuent à augmenter les connaissances en termes quantitatifs du phénomène, et peuvent aider à mieux le comprendre, pour ensuite proposer des actions spécifiques et, dans le cas de l'espace public, envisager des réaménagements plus attentifs, des approches collaboratives dans le cas de situations de danger, dans l'activation d'une coveillance. Les différentes enquêtes se complètent les unes les autres, comme dans les cas cités.

Il faut aussi remarquer que parallèlement aux enquêtes, un nombre de plus en plus considérable d'actions et de campagnes publiques portent sur le harcèlement. Les enquêtes contribuent donc à créer



Voir aussi le rapport **Femmes et espaces publics** (page 25, page 53)

un environnement urbain sensible à la tranquillité et à la sécurité, tout en apportant l'aval du comptage et des données scientifiques. Cette preuve ne peut plus être uniquement cantonnée au ressenti personnel, mais devient, chiffres à la main, un problème important auquel la communauté doit faire face.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Sensibilisation sur le sujet.	Faire attention à ne pas utiliser des données sur les lieux potentiellement dangereux comme des limites : avoir un sentiment d'insécurité dans certains endroits ne signifie pas : 1) que le lieu est effectivement dangereux ; 2) qu'en cas d'agression, la victime sera considérée comme « coupable » de se trouver à cet endroit.
Valorisation du sujet par le fait d'avoir des données statistiques.	
Caractère scientifique et donc plus convaincant que de simples ressentis.	

### Voir dans le détail :

- Fiches ↗B12, ↗A1, ↗A2, ↗R5.

## Expertise

Cette fiche est loin d'être exhaustive. Elle ouvre quelques portes...

### À PLACES ÉGALES

L'association présente la philosophie du « droit à la ville » pour toutes et propose la méthode **des marches exploratoires pour la liberté et la tranquillité des femmes**, méthode mise au point par Marie Dominique de Suremain et Dominique Poggi, sociologues. Ces marches visent à promouvoir l'égalité en matière de droit à la ville.

À places égales propose une approche transversale des chemins vers l'égalité, intégrant différents domaines : le couple, les espaces publics, le monde du travail, la politique. L'association apporte des informations sur différentes façons de promouvoir l'égalité femmes/hommes, notamment la **Méthode des Quatre Intelligences®**. Elle propose la mise en œuvre de recherches d'actions participatives.

Contact : [domi.poggi@wanadoo.fr](mailto:domi.poggi@wanadoo.fr)

### GENRE ET VILLE

Genre et Ville créée par Chris Blache et Pascale Lapalud est une plateforme d'innovation urbaine. Par le biais de recherches-actions, l'équipe d'urbanistes, architectes, anthropologues urbaines, artistes de Genre et Ville se donne l'objectif de rendre les territoires égaux et inclusifs.

En agissant par l'urbanisme, l'aménagement urbain, l'architecture et l'organisation sociale, les actions de Genre et Ville interrogent et transforment les territoires par le prisme du genre de manière intersectionnelle, c'est à dire en incluant les questions de normes de genre, d'âge, d'origine sociale, culturelle, ethnique, d'identité, d'orientation sexuelle. Le travail de Genre et Ville est nourri par le féminisme, la géographie critique, les études de genre, l'anthropologie urbaine, l'art féministe et politique.

Contact : [contact@genre-et-ville.org](mailto:contact@genre-et-ville.org)

### LES URBAINES

Les Urbain.es est une association qui a pour objet de produire et promouvoir la recherche scientifique et citoyenne en études urbaines. Depuis novembre 2013, en abordant la question du genre dans l'espace public avec des habitant-es, des chercheuses et des chercheurs en géographie, architecture, urbanisme, sociologie, des artistes d'art vivant, photographes, graphiste, les Urbain.es ont développé une recherche-action participative à Gennevilliers.

La **restitution du travail de recherche-action** prend la forme de publications scientifiques et d'écrits pour la scène. Un groupe d'habitantes s'est constitué en troupe de théâtre, en parallèle des grandes thématiques du travail de recherches. Elles présentent des textes pour « Raconter la ville » en 2016, puis « Une place à soi » en 2017, « Promesse de Barbara » en 2018 et « **Cet enfant-là** » en 2019, textes qu'elles ont écrits et joués.

Contact : <https://www.facebook.com/lavillecotefemmes/>

### MEMO : MOUVEMENT POUR L'ÉQUITÉ DANS LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

MEMO est un collectif, regroupant des professionnel·les de la maîtrise d'œuvre : architectes, paysagistes, urbanistes... qui a pour but le repérage des inégalités femmes-hommes dans le milieu de la construction et la mobilisation contre les discriminations observées.

Ses missions : OBSERVER la répartition femmes-hommes dans les métiers de la construction ; SENSIBILISER les professionnel·les et les étudiant·es de la maîtrise d'œuvre à la problématique d'équité ; INTERPELLER les maîtres d'ouvrage privés et publics sur ces inégalités et lancer une dynamique positive ; PROMOUVOIR les femmes maîtres d'œuvre en leur donnant une visibilité et en les encourageant dans leur ambition.

MEMO est référencé par le Centre Hubertine Auclert : [ici](#)

Contact : [collectif.memo@gmail.com](mailto:collectif.memo@gmail.com)

### L'AROBÉ

#### L'Atelier Recherche OBServatoire Égalité

L'ARObE est un bureau d'études créé par **Édith Maruéjols**, qui accompagne les collectivités à la définition et à la mise en œuvre d'une politique publique intégrée d'égalité. La mise en place de cette politique s'appuie sur l'application des textes et fait appel, pour chaque structure, à une stratégie pour mobiliser les salarié·es, les élu·e·s.

L'Atelier Recherche OBServatoire Égalité se propose de construire une offre sur mesure qui répond aux besoins et s'adapte en fonction des territoires et des objectifs visés. De la sensibilisation à une démarche d'observatoire, en passant par des ateliers expérimentaux, le bureau d'études développe une démarche concertée et co-construite.

Contact : [Larobe.be@gmail.com](mailto:Larobe.be@gmail.com)

## PERFEGAL

Perfégal accompagne les services de l'État et les collectivités dans leurs projets en faveur de l'égalité femmes-hommes, en proposant des réponses adaptées selon les champs de compétences et le territoire (national, local, urbain, rural).

Perfégal a co-rédigé pour le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes le rapport à la Ministre aux Droits des femmes **Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés**. Perfégal a également co-réalisé pour le Centre Hubertine Auclert des guides sur l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques locales :

- **La budgétisation sensible au genre appliquée aux collectivités locales en France**, août 2015
- **Planifier, conduire et évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes**, septembre 2014
- **Pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes**, juin 2014, mis à jour novembre 2015

Perfégal réalise aussi des **études** et conçoit et anime des **formations** pour les collectivités et les services de l'État.

Contact : [contact@perfegal.fr](mailto:contact@perfegal.fr)

---

## Observations générales

Il existe un annuaire de toutes **les femmes expertes françaises et francophones**, gratuit, 100 % numérique, le premier du genre. Alors que seulement 19 % des expert-es invité-es dans les médias

## CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Le Centre Hubertine Auclert contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes. **Ses missions se déclinent en quatre pôles** : ressources - réseau - éducation à l'égalité - violences faites aux femmes.

Le réseau *Territoires franciliens pour l'égalité* apporte **un appui aux collectivités franciliennes** membres du Centre.

En 2018, la 4<sup>ème</sup> Journée du réseau Territoires Franciliens pour l'Égalité est née du constat que les femmes et les hommes n'ont pas la même expérience des espaces publics parce que les politiques d'urbanisme, de transports et de loisirs n'ont pas été conçues, dans les faits, pour répondre à tous et toutes.

voir les **ACTES DU COLLOQUE LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT POUR L'ÉGALITÉ !** (2018).

Enfin, le centre est à l'origine de la création de **nombreuses publications**.

Contact : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/les-contacts>

---

## ÉQUILIBRES

L'agence accompagne les entreprises et les collectivités dans la compréhension systémique des mécanismes de fabrication des inégalités ainsi que dans la définition et la mise en action de leur politique d'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Contact : [contact@equilibres.eu](mailto:contact@equilibres.eu)

---

sont des femmes, le projet des Expertes propose une base de données unique de femmes chercheuses, cheffes d'entreprises, présidentes d'associations ou responsables d'institutions.

## R6 / VERS UN RÉFÉRENTIEL

## Vers un référentiel

**Description :** Description : de façon générale, l'évaluation reste le parent pauvre des politiques publiques. Or, montrer l'impact d'une programmation qui tient compte du genre dans l'aménagement d'un espace serait plus qu'utile.

Pour poser les bases d'un véritable référentiel d'évaluation qui reste à contruire, nous reprenons ici les **38 questions à se poser**, issues du guide « Genre & espace public » de la Ville de Paris, réalisé en 2016 avec la contribution des villes de Vienne, Berlin et Barcelone :

## CIRCULER

1. Le plan de circulation piétonnier tient-il compte des trajets différenciés des femmes et des hommes au quotidien ?
2. A-t-on pris en considération, d'une façon ou d'une autre, les trajets autres que le classique domicile-travail ?
3. Savez-vous si certaines personnes modifient leurs trajectoires par manque d'accessibilité (poussettes, caddies, valises à roulettes, fauteuils roulants...) ?
4. Y a-t-il des éléments de décors, de design ou de mobilier urbain qui gênent le passage des piéton-nes ? Ou *a contrario* qui manquent pour pouvoir se déplacer facilement ?
5. Les zones d'attente (arrêt de bus et de tram) sont-elles accueillantes et sécurisées ?
6. Y a-t-il des informations claires, visibles et compréhensibles lorsque l'on se déplace dans la ville ou le quartier ?
7. Savez-vous si certaines personnes (notamment les femmes) modifient leurs trajets du fait d'un sentiment d'insécurité ou par manque de sécurité réelle, en particulier la nuit ?

OCCUPER L'ESPACE  
(FLANER, FAIRE DU SPORT...)

1. L'espace public est-il rendu praticable et attractif pour tous et toutes, à tout moment ?
2. Les parcs et espaces verts sont-ils occupés de façon paritaire et pour le même usage ?
3. Existe-t-il des espaces accaparés par un seul groupe qui deviennent officieusement interdits aux autres groupes (espaces d'exclusivité) ?
4. Existe-t-il des mesures pour apporter une plus grande mixité filles/garçons dans les espaces de sports et de loisirs ?
5. Lorsque l'on met en place une base de sport ou de jeux, veille-t-on à ce que cet espace soit autant attractif pour les filles que pour les garçons ?
6. L'aménagement urbain et la végétalisation sont-ils pensés en tenant compte de la visibilité des personnes ?
7. Lors de l'aménagement de certains endroits, évite-t-on la formation de zones de retrait ou de tension, qui pourraient générer un sentiment d'insécurité ?

## ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES

1. La nomenclature de la ville (nom des rues, places, passages...) est-elle paritaire ou essaie-t-elle de tendre vers la parité ?
2. Cherche-t-on à faire apparaître les femmes qui ont marqué l'Histoire, la culture, les sciences, le sport, etc. dans les textes explicatifs affichés dans les rues ?
3. Organise-t-on des expositions de façon régulière qui mettent en évidence ces « grandes femmes » restées dans l'ombre ?
4. Fait-on l'effort d'utiliser un langage égalitaire et non-sexiste, faisant également apparaître le féminin, une forme telle que les femmes se sentent également concernées ?
5. Met-on en place des campagnes contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports et dans la rue ?
6. Fait-on l'effort ou la demande de bannir les publicités, images, messages sexistes dans l'espace public ?
7. Essaie-t-on de créer une signalétique mixte ?
8. Sollicite-t-on la création d'œuvres d'art et de « street art » engagés qui promeuvent des artistes femmes ?
9. Essaie-t-on de sortir des carcans de couleurs traditionnels ? (*rose pour désigner un espace ou objet pour les femmes et bleu pour les hommes*).

## SE SENTIR EN SÉCURITÉ

1. Existe-t-il des zones sombres, abandonnées, non occupées, qui pourraient créer des espaces d'insécurité ?
2. Lors de l'aménagement des espaces, prend-on en compte le « voir et être vue » et « entendre et être entendue » ?
3. Étudie-t-on les recours accessibles dans le voisinage en cas de danger ? (antennes de police, commerces, cafés, pas de portes associatifs...). A-t-on envisagé des dispositifs d'urgence facilement accessibles ?
4. Favorise-t-on un usage permanent de l'espace public dans le but de créer une forme de régulation sociale (coveillance), de jour comme de nuit ?
5. Les agents publics (policiers en patrouille, accueils des services publics, équipes de nettoyage) sont-ils sensibilisés aux questions des violences faites aux femmes ? Sont-ils en mesure d'aider ou de réagir en cas d'attaque sexiste, d'agression sexuelle ?
6. L'éclairage est-il optimisé pour chaque lieu et chaque usage ? Essaie-t-on de penser à la qualité d'éclairage autant qu'à la quantité ?
7. Lors de l'aménagement de certains endroits, évite-t-on la formation de zones d'inquiétude ?

## PARTICIPER

1. Essaie-t-on d'inclure la participation des usager-es de l'espace public à toutes les étapes de l'aménagement urbain, y compris en amont du projet ?
2. Comment les propositions issues de la participation sont-elles prises en compte dans la formalisation du programme d'aménagement ?
3. Se donne-t-on les moyens nécessaires pour des actions locales qui contribuent à améliorer la participation ?
4. Recherche-t-on la collaboration de collectifs ou de personnes compétentes en matière d'égalité femmes-hommes ?
5. Lorsque l'on organise la participation, essaie-t-on de créer la plus grande parité possible ?
6. A-t-on organisé des événements dans des horaires et lieux différents pour laisser l'occasion à chacun et chacune d'y participer ? Met-on en place des modalités d'accueil pour la petite enfance ?
7. Organise-t-on des événements et ateliers non-mixtes pour laisser la parole aux femmes, à des moments choisis ?
8. En revanche, veille-t-on à la parité des groupes-projet ? Les femmes sont-elles présentes en parité dans les comités décisionnels ?

## R7 / SEII-DDCT-MAIRIE DE PARIS

## À la Ville de Paris, un service dédié : Le Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII)

**Description :** *Le Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII), qui fait partie de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, coordonne la mise en œuvre des orientations municipales en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, d'intégration et de respect des droits humains, pour promouvoir le Paris de l'égalité, de la fraternité et de la liberté voulu par la Maire.*

### Trois grands axes structurent son intervention :

- **l'égalité entre les femmes et les hommes** et le combat contre toutes les formes de violences ;
- **la lutte contre les discriminations et le racisme ;**
- **une politique d'intégration, de respect des droits humains et d'accès à une pleine citoyenneté** parisienne.

Pour sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre d'acteurs et d'actrices aux enjeux exigeants de l'égalité réelle, le Service structure l'ensemble de ses actions autour de 4 objectifs majeurs : **mieux connaître et faire connaître pour mieux agir, construire et partager les savoirs, les questionnements et les expérimentations, sensibiliser et former de nombreux acteurs/actrices, favoriser leur mise en réseau et leur qualification.**

Le volet **Égalité femmes-hommes et lutte contre les violences** se décline en plusieurs thèmes :

- Prévention des stéréotypes et développement d'une culture d'égalité dès le plus jeune âge et pilotage de l'appel à projets Collèges pour l'égalité.
- Animation de l'*Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)* et lutte contre le phénomène prostitutionnel.
- Co-pilotage de la politique de communication égalitaire sans stéréotype de sexe.
- **Genre & espace public.**
- Coordination de la mise en œuvre du Plan municipal d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Élaboration du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les parisiennes et les parisiens (voir fiche >M1).

Sur Paris.fr : <http://www.paris.fr/egalite-femmes-hommes>

### Les questions de « Genre & espace public » ont émergé en 2014

Les politiques publiques et les actions citoyennes peuvent favoriser la mixité de l'espace public en faisant des choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en soutenant et généralisant les initiatives qui rendent la ville plus agréable.

### Une équipe aux compétences plurielles, des interventions en mode projet

L'équipe du SEII réunit des compétences pluridisciplinaires, axées sur l'ingénierie de projet et de formation, la veille et l'expérimentation, l'accompagnement des associations, la réalisation et la diffusion d'outils d'information et de sensibilisation destinés aux professionnel-le-s et au grand public, la conception et l'organisation de nombreux temps forts en matière d'égalité réelle, de droits humains, d'intégration et d'inclusion.

L'enjeu est de « Faire la ville ensemble », une ville respectueuse de ses habitant-es, femmes et hommes, une ville qui, parce qu'elle aura su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, deviendra plus attractive, plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous.

### Le SEII a engagé un vaste programme de travail pour explorer la ville et reconquérir l'espace public :

- La production d'un nouveau guide référentiel « **Genre & espace public** ». « **Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire** », (voir fiche >M2).
- Des séquences de sensibilisation et de formation des urbanistes et des personnes en charge de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public.
- Le lancement de campagnes de sensibilisation telle « **Harcèlement, stop ! Ensemble réagissons** » qui vise à dénoncer la banalisation et la tolérance sociale au harcèlement de rue, à déculpabiliser les victimes et mobiliser contre cette violence publique quotidienne et impunie, (voir fiche >A1).
- Développer le pouvoir d'agir des femmes, dont l'enjeu est de « **Faire la ville ensemble** », au travers notamment d'un soutien actif aux marches exploratoires de femmes, (voir fiches >A5 à A10), etc.

POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Rendre visibles les questions relatives à l'égalité femmes-hommes et impulser des actions, des dispositifs, des projets nouveaux.	Diffuser une culture de l'égalité femmes-hommes ne signifie pas que le SEII va prendre en charge toutes les questions d'égalité. Il s'agit ici de développer une approche intégrée de l'égalité qui puisse essaimer dans les autres services et prendre toute sa place parmi les compétences et les modes d'actions de la Ville.
Agir en transversalité en lien avec l'ensemble des services de la Ville.	

### Voir :

- [https://www.paris.fr/egalite-femmes-hommes#reconquerir-l-espace-public-pour-l-egalite-et-la-mixite\\_24](https://www.paris.fr/egalite-femmes-hommes#reconquerir-l-espace-public-pour-l-egalite-et-la-mixite_24)

### Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Pour contacter le SEII : [ddct-egalite@paris.fr](mailto:ddct-egalite@paris.fr)

ou Christine Guillemaut, Chargée de projet, Service égalité intégration inclusion (SEII),

Direction démocratie citoyen·nes territoires (DDCT), Ville de Paris : [ddct-egalite@paris.fr](mailto:ddct-egalite@paris.fr)

# GLOSSAIRE

## ADELPHITÉ

Solidarité entre les êtres humains. Synonyme non sexué de fraternité, sororité.

## AMÉNITÉ

signifie à la fois l'amabilité et la douceur dans l'attitude de quelqu'un et, pour un lieu, son agrément. Du latin *amoenitas* : charme (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## APPROCHE INTÉGRÉE DU GENRE (GENDER MAINSTREAMING)

prise en compte du genre – les attentes et aspirations des femmes comme celles des hommes, mais aussi celles des personnes LGBTQI – dans l'ensemble des politiques publiques locales, nationales, internationales et dans les dispositifs et programmes d'action.

## ARTICULATION ENTRE LA VIE PERSONNELLE ET LA VIE PROFESSIONNELLE

Facteur déterminant pour faire progresser l'égalité réelle au travail entre les femmes et les hommes. Voir aussi co-responsabilité (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## BUDGET GENRÉ (BUDGET SENSIBLE AU GENRE, GENDER BUDGETING)

Etude de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes réalisée à travers l'analyse des budgets (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## CARE

Selon le mot anglais que l'on pourrait traduire par « le soin », le care signifie prendre soin, donner de l'attention, manifester de la sollicitude (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## CORESPONSABILITÉ

La participation égale des membres du ménage dans tous les devoirs au sein du foyer, ce qui inclut les tâches domestiques et les soins à la personne (enfants, personnes âgées).

## COVEILLANCE

Prévenance. Née il y a une trentaine d'année, elle signifie : être attentif et attentive aux besoins de l'autre (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## EMPOWERMENT

Octroi de plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques qu'ils subissent. Divers équivalents ont été proposés en français : pouvoir d'agir, capacitation, autonomisation, responsabilisation, émancipation (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## ÉPICÈNE

Un langage et une écriture épïcènes sont neutres ou rendent visible le masculin et le féminin, en utilisant la féminisation de noms et en n'utilisant pas systématiquement le masculin, supposé neutre, etc. (exemple de terme épïcène : architecte, ministre, maire ; exemple pour la féminisation des mots « chacun·e »).

## ÉQUITÉ

Désigne une forme de juste traitement. Elle appelle des notions de justice naturelle, d'éthique et de morale dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun·e, au-delà des seules règles du droit en vigueur. La notion d'équité relève plutôt du domaine de l'éthique tandis que la notion d'égalité se rapproche de l'égalité de traitement, relevant plutôt du domaine juridique.

## FÉMINICIDE

est par définition le meurtre d'une ou de plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine. Le terme, inventé par la sociologue américaine Diana E. H. Russell en 1976, définit « le meurtre de femmes commis par des hommes parce ce que sont des femmes ».

## GENRE

Processus de construction sociale de la différence des sexes qui produit à la fois catégorisation et hiérarchisation sociale. Le genre est le système de normes hiérarchisantes qui assigne des rôles et places différentes et hiérarchisées aux femmes et aux hommes et génère des inégalités (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## **LGBTQI+**

LGBT est le sigle englobant les communautés lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre. Le sigle LGBT est parfois complété d'autres lettres pour inclure d'autres variantes de genre, de sexe biologique, ou d'orientation sexuelle : I pour les personnes intersexes, A pour les asexuels, Q pour le genre « queer ». À noter : Le sigle désignant les personnes qui ne sont pas hétérosexuelles et celles qui ne s'inscrivent pas dans un système binaire, n'en finit plus de s'étendre.

## **PERSPECTIVE DE GENRE**

C'est la considération des différences socioculturelles entre les sexes lors d'une analyse, d'un travail de conception urbaine, d'aménagement ou de l'exécution de politiques publiques (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## **RÔLE DE GENRE**

Au sein d'une société particulière, c'est le comportement « que l'on attend » d'une personne en fonction de son sexe (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## **STÉRÉOTYPES**

système de représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## **TRAVAIL PRODUCTIF**

désigne l'ensemble des activités rémunérées qui produisent des biens et des services et forment l'économie générale. Les activités productives regroupent le temps professionnel : travail rémunéré y compris trajets domicile-travail et formation.

## **TRAVAIL REPRODUCTIF**

Ensemble des activités non rémunérées concernant tout type de travail domestique ainsi que toutes les activités liées au soin, à l'éducation, à l'accompagnement des personnes dépendantes : enfants, personnes âgées dépendantes, personnes handicapées...

## **VALEUR DIFFÉRENTIELLE DES SEXES**

concept développé par Françoise Héritier, anthropologue : une « valeur » différente est attribuée aux femmes et aux hommes, assortie d'une hiérarchie des sexes en faveur des hommes (voir « Des notions importantes, des concepts utiles »).

## **VIE QUOTIDIENNE**

Ensemble des activités qu'une personne effectue en vue de remplir ses besoins fondamentaux. Ces activités sont définies dans l'espace et le temps. On entend par besoins fondamentaux, non seulement ce qui est absolument nécessaire à la survie mais également de façon plus large les moyens employés pour satisfaire ces besoins.

# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

**APUR** : Atelier parisien d'urbanisme

**CASVP** : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**CFCV** : Collectif Féministe Contre le Viol

**CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

**CNFPT** : Centre national de la fonction publique territoriale

**CP** : Conseil de Paris

**DAE (PARIS)** : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

**DASCO (PARIS)** : Direction des Affaires Scolaires

**DASES (PARIS)** : Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

**DCE** : Dossier de Consultation des Entreprises

**DCPA (PARIS)** : Direction de la Construction Publique et de l'Architecture

**DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

**DDCT (PARIS)** : Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires

**DEVE (PARIS)** : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**DILT (PARIS)** : Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports

**DJS (PARIS)** : Direction de la Jeunesse et des Sports

**DPSP (PARIS)** : Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection

**DU (PARIS)** : Direction de l'Urbanisme

**DVD (PARIS)** : Direction de la Voirie et des Déplacements

**EDL** : Équipe de Développement Local

**EHSS** : École des Hautes Études en Sciences Sociales

**EIVP** : École des Ingénieurs de la Ville de Paris

**ENSA** : École Nationale Supérieure d'Architecture

**FNAUT** : Fédération nationale des associations d'usagers des transports

**HCE FH** : Haut Conseil de l'Égalité entre les femmes et les hommes

**IAU** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme

**INED** : Institut National d'Études Démographiques

**LGBTIQ+** : Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Intersex, Queer

**MDP** : Mairie de Paris

**MEMO** : Mouvement pour l'équité dans la maîtrise d'œuvre

**NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

**PAD** : Paris art design

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PMR** : Personne à Mobilité Réduite

**RATP (PARIS)** : Régie Autonome des Transports Parisiens

**SAGP (PARIS)** : Service des Aménagements et des Grands Projets

**SEII (PARIS)** : Service Égalité Intégration Inclusion

**SG (PARIS)** : Secrétariat Général

**STV (PARIS)** : Sections Territoriales de Voirie

**UF** : Université des Femmes

# BIBLIOGRAPHIE

- Bacou, M. et Raibaud, Y. (2011) : Introduction. *Agora débats/jeunesses*, 59(3), 54-63.
- Cattan, N. et Leroy, S. (2010) : La ville négociée : les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien. *Cahiers de géographie du Québec*, 54 (151), pp.9-24.
- Coutras, J. (1996) : Crise urbaine et espaces sexués, Paris, Armand Colin et Masson, 156 p.
- Denèfle Sylvette (2004) : Femmes et villes, Collection Perspectives, villes et territoires ; Presse universitaire François Rabelais.
- Guionnet, C. et Neveu, E. (2004) : Féminin/Masculin. *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin (Collection U), 288 p.
- Fine, A. (2003) : Valence différentielle des sexes et/ou domination masculine ? *Travail, genre et sociétés*, 10(2), 174-180.
- Lieber, M. (2008) : Genre, violences et espaces publics : La vulnérabilité des femmes en question. Paris : Presses de Sciences Po.
- Marujouls, É. (2011) : La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde. *Agora débats/jeunesses*, 59(3), 79-91.
- Modak, M. (2015). Pascale Molinier : Le travail du care. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 34(1), 126-130.
- Raibaud, Y. (2015) : La ville faite par et pour les hommes, s.l., Belin (coll. « Égale à égal »), 72 p.
- Tummers, L. (2015) : Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme, *Travail, genre et sociétés*, 28 avril 2015, n° 33, p. 67-83.
- Werkelé, G. (1999) : De la coveillance à la ville sûre, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 83-84, p. 164-169.

## COMPLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Biarrotte, L. (2017) : *Féminisme et aménagement : influences et ambiguïtés. La diffusion internationale d'initiatives d'urbanisme dédiées à l'émancipation des femmes*, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2017, vol. 112, n° 1, p. 26-35.
- Blanchard, S. et Hancock, C. (2017) : *Enjeux de genre et politiques urbaines : les enseignements d'une recherche à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)*, *Géocarrefour*, 15 février 2017, vol. 91, 91/1.
- Coutras, J. (2008) : *Territoires du quotidien et espaces sexués. Du voisinage résidentiel aux espaces d'anonymat*, *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, 1 janvier 2008, n° 14, p. 225-235.
- Dadour, S. (2013) : *Des pensées du décentrage au pragmatisme : la question de l'identité dans l'espace domestique*, ENSA Paris Malaquais, Paris, 327 p.
- Holvoet, N. (2007) : *Gender budgeting in Belgium: findings from a pilot project*, *European Societies*, 2007, vol. 9, n° 2, p. 275-300.
- Huning, S. (2013) : *Intégrer le genre à la planification urbaine*, *Métropolitiques*, traduit par Alice Delarbre, avril 2013.
- Kail, E. (ed.) (2014) : *Gender Mainstreaming Manual*. Vienna, gender mainstreaming department.
- Louargant, S. et Côté, D. (2017) : *Porter la voix des femmes dans les politiques territoriales locales : regards croisés Gatineau—Grenoble*, *Géocarrefour*, 15 février 2017, vol. 91, 91/1.
- Luxembourg, C. et Messaoudi, D. (2016) : *Projet de recherche-action à Gennevilliers : « La ville côté femmes*, *Recherches féministes*, 2016, vol. 29, n° 1, (coll. « Démarches méthodologiques et perspectives féministes »), p. 129-146.
- Luxembourg, C., Faure, E. et Hernandez-Gonzalez, E. (eds.) (2017) : *La ville : quel genre ? - l'espace public à l'épreuve du genre*, s.l., *Le temps de cerises*, 300 p.
- Luxembourg C. et Messaoudi D. (2017) : *Regards sur les inégalités hommes-femmes en ville* ; *Genre et politique urbaine*, 91/1.
- Raibaud, Y. (2014) : *Genre et Ville in A. Alessandrin et B. Estève-Bellebeau (ed.), Genre ! L'essentiel pour comprendre*, s.l., Editions des ailes sur un tracteur, Paris (coll. « Miroir/Miroirs, Hors-Série n° 1 »), p. 129-131.
- Tillous, M. (2017) : *Les voitures de métro réservées aux femmes comme instrument d'action publique : une réponse à quel problème ?* *Géocarrefour*, 15 février 2017, vol. 91, 91/1.
- Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). (2016) : *What is gender mainstreaming ?*, Bruxelles, European Institute for Gender Equality.

# BIBLIOGRAPHIE

---

---

## PARUS RÉCEMMENT

**Deux ouvrages**, dans la nouvelle Collection « Carrefour des Idées » aux éditions UGA :

- *Espace public : quelle reconnaissance pour les femmes ?* : Sophie Louargant dir, avec les textes de : Karine Duplan, Gaëlle Gillot, Elsa Guillalot ; Elisabeth Hofmann ; Nasima Moujoud ; Marion Tillous & Perrine Lachenal.
- *Mobilités : toutes et tous égaux ?* : Sophie Louargant dir., avec les textes de : Claire Aragau ; Martine Berger ; Aude Kerivel ; Colette Le Petitcorps ; Lionel Rougé ; Sabrina Sinigaglia-Amadio .

Pour retrouver les informations relatives à ces ouvrages vous pouvez consulter le site web des éditions :

**Collection : espace public, quelle reconnaissance pour les femmes** et **Collection : mobilités, toutes et tous égaux**.

### Deux publications de Genre et ville :

- Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics – Méthode et outils
- Garantir l'égalité de genre dans les logements – Méthode et outils.

### Voir :

- <http://www.genre-et-ville.org/garantir-legalite-dans-les-logements-et-garantir-legalite-dans-les-espaces-publics/>



Ville de Paris  
Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires  
Service Égalité, Intégration, Inclusion

Coordination du projet et contact : Christine Guillemaut  
[christine.guillemaut@paris.fr](mailto:christine.guillemaut@paris.fr)

Réalisation : Parimage